

LE LIEN MANQUANT

Repenser et redéfinir les priorités en matière de VIH et de violence basée sur le genre dans les contextes fragiles.



© Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), 2024

Certains droits réservés. Ce travail est disponible sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/>).

Selon les termes de cette licence, vous pouvez copier, redistribuer et adapter le document à des fins non commerciales, à condition que le document soit cité de manière appropriée, comme indiqué ci-dessous. L'utilisation de ce document ne doit pas suggérer que l'ONUSIDA soutient une organisation, des produits ou des services spécifiques. L'utilisation du logo de l'ONUSIDA n'est pas autorisée. Si vous adaptez le document, vous devez la placer sous une licence Creative Commons identique ou équivalente. Si vous créez une traduction de ce document, vous devez ajouter la clause de non-responsabilité suivante à la citation suggérée : « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'ONUSIDA. L'ONUSIDA n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale en langue anglaise fait foi ».

Toute médiation relative à des litiges découlant de la licence est menée conformément aux règles de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules>).

Citation suggérée. Le lien manquant: Repenser et redéfinir les priorités en matière de VIH et de violence basée sur le genre dans les contextes fragiles. Genève : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; 2024. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Documents tiers. Si vous souhaitez réutiliser des éléments de ce document attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, il vous incombe de déterminer si une autorisation est nécessaire pour cette réutilisation et d'obtenir l'autorisation du détenteur des droits d'auteur. Le risque de réclamations résultant de la violation de tout élément appartenant à un tiers dans le document repose uniquement sur l'utilisateur.

Les termes employés dans le présent document et la présentation des données qui y figurent ne reflètent en aucun cas l'expression d'une opinion, quelle qu'elle soit, de l'ONUSIDA concernant le statut légal d'un pays, territoire, d'une ville ou zone ou celui de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives pour lesquelles il n'y a pas encore d'accord complet.

La mention de sociétés et de produits commerciaux n'implique pas que ces derniers sont agréés ou recommandés par l'ONUSIDA, de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, les noms des produits brevetés se distinguent par une majuscule initiale.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'ONUSIDA pour vérifier les informations contenues dans cette publication. Toutefois, le document publié est distribué sans aucune garantie, explicite ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du document incombe au lecteur. L'ONUSIDA ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages résultant de son utilisation.

ONUSIDA/ JC3103/E

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
DÉFINITIONS	4
RÉSUMÉ	7
Principales conclusions du rapport	8
Principales recommandations du rapport	9
CONTEXTE	11
Lien entre le VIH et la violence basée sur le genre	11
Orientations normatives sur le VIH et la violence basée sur le genre	12
Le rôle des opérations de soutien à la paix dans la prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles	13
Une vaste expérience sur le continent africain	16
NOUVELLES DONNÉES SUR LES OPÉRATIONS DE SOUTIEN À LA PAIX ET LES PARTENAIRES QUI LES SOUTIENNENT	21
Portée et méthodologie	21
Résultats de l'étude	23
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	34
RÉFÉRENCES	39



AVANT-PROPOS

La violence basée sur le genre est une violation flagrante des droits humains. Il est essentiel d'y mettre un terme, y compris dans les contextes fragiles. C'est la seule façon de mettre fin à l'épidémie de sida et de garantir à chacun le droit à la santé et à la vie.

Aujourd'hui, les crises humanitaires sont plus nombreuses, plus complexes et plus longues que jamais. En 2022, on recensait plus de 100 conflits armés en cours dans le monde (1). En 2016, une personne sur quatorze vivant avec le VIH se trouvait dans un contexte humanitaire, qu'il s'agisse d'urgences naturelles, d'origine humaine, ou de crises chroniques à long terme (2). On estime qu'au moins une fille ou une femme, déplacée par un conflit, sur cinq subit des violences sexuelles (3). Pourtant, les efforts de prévention et de lutte contre le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles restent partiels, isolés, instables, voire totalement absents, malgré les engagements normatifs pris au niveau mondial.

Ce rapport est un premier pas pour changer cette situation. En examinant le VIH et la violence basée sur le genre dans le contexte des opérations de soutien à la paix¹ qui déploient des troupes africaines en Afrique et au-delà, cette recherche soulève des questions et des observations importantes sur les écarts, les défis et les opportunités potentielles pour des réponses multisectorielles et intégrées au VIH et à la violence basée sur le genre dans le cadre du lien entre l'aide humanitaire et la paix.

L'appel à l'action est clair. Pour mettre fin à la violence basée sur le genre et au sida, nous avons besoin d'une action concertée impliquant de multiples secteurs, ainsi que d'approches axées sur les survivants et les personnes, et d'un investissement soutenu dans des recherches telles que celle-ci. Nous devons veiller à ce que chaque personne vivant dans un contexte fragile puisse exercer son droit à la santé et à une vie exempte de violence.

¹ Ce terme est expliqué dans la section sur les définitions.



Membres de la communauté à Paoua, République centrafricaine, 2018. | © ONUSIDA/F. Vergnes

DÉFINITIONS

Violence basée sur le genre (VBG). Il existe de nombreuses définitions différentes de la violence basée sur le genre ainsi que des discussions approfondies sur les différents types de violence qui sont catégorisés comme VBG et sur les groupes qui en sont affectés. Dans ce rapport, la VBG est utilisée comme un terme générique aligné sur la définition d'ONU Femmes de ce terme, à savoir « des actes préjudiciables dirigés contre un individu ou un groupe d'individus sur la base de leur identité de genre, qui trouvent leur origine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes préjudiciables » (4). Ni le présent rapport, ni les recherches sous-jacentes n'explorent explicitement et en détail les différentes dimensions de la violence basée sur le genre.² Toutefois, étant donné que l'étude de cas porte spécifiquement sur les opérations de soutien à la paix, la recherche met en évidence les violences sexuelles liées aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels en tant que formes spécifiques de violences sexistes dans le contexte de la formation aux opérations de soutien à la paix.

Exploitation et abus sexuels. Les Nations Unies définissent l'exploitation sexuelle comme « tout abus réel ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de confiance à des fins sexuelles, y compris mais sans toutefois s'y limiter, le fait de tirer un avantage pécuniaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle de quelqu'un d'autre. » L'ONU définit l'abus sexuel comme « une menace ou une intrusion physique réelle de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions d'inégalité ou de contrainte » (5).

Violence sexuelle liée aux conflits. Selon les Nations Unies, ce terme désigne « le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable perpétrée contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons et qui est directement ou indirectement liée à un conflit. Ce lien peut être évident dans le profil de l'auteur, qui est souvent affilié à un groupe armé étatique ou non étatique [...] ; le profil de la victime, qui est souvent un membre réel ou supposé d'une minorité politique, ethnique ou religieuse persécutée, ou qui est ciblée sur la base d'une orientation sexuelle ou d'une identité de genre réelle ou supposée ; le climat d'impunité, qui est généralement associé à l'effondrement de l'État ; les conséquences transfrontalières, telles que le déplacement ou la traite de personnes ; et/ou les violations des dispositions d'un accord de cessez-le-feu. L'expression englobe également la traite des personnes à des fins de violence et/ou d'exploitation sexuelle, lorsqu'elle est commise dans des situations de conflit » (6).

² Les recherches menées dans le cadre du présent rapport n'ont pas explicitement exploré en détail les questions relatives aux abus psychologiques, au rôle des menaces par rapport à la force, ni à la violence basée sur le genre subie par des sous-groupes spécifiques, tels que les hommes, les garçons, les populations clés et vulnérables. La violence basée sur le genre a plutôt été abordée de manière plus générale.

Approches centrées sur les survivants. Selon les directives du Global Protection Cluster pour l'intégration des interventions contre la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, les approches centrées sur les survivants visent à « créer un contexte favorable dans lequel les droits des survivants sont respectés et dans lequel ils sont traités avec dignité et respect. Cette approche contribue à promouvoir le rétablissement du survivant et sa capacité à identifier et à exprimer ses besoins et ses souhaits, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur les interventions possibles » (7).

Approches centrées sur les populations. Selon l'OMS, une action centrée sur les personnes, dans le contexte du VIH, est « une approche qui adopte consciemment le point de vue des individus, des soignants, des familles et des communautés en tant que participants et bénéficiaires de systèmes de santé fiables, organisés autour des besoins globaux des personnes plutôt que de maladies individuelles, et qui respecte les préférences sociales. Les soins centrés sur les populations exigent également que les patients reçoivent l'éducation et le soutien dont ils ont besoin pour prendre des décisions et participer à leurs propres soins, et que les soignants soient en mesure d'atteindre un niveau de fonctionnement optimal dans un environnement de travail favorable. Les soins centrés sur les populations sont plus vastes que les soins centrés sur le patient et la personne, car ils englobent non seulement les contacts dans les cliniques, mais aussi l'attention portée à la santé des personnes au sein de leur communauté et leur rôle crucial dans l'élaboration des politiques et des services de santé » (8).

Contextes fragiles. Dans le présent rapport, le terme « contextes fragiles » couvre les crises humanitaires, les situations d'urgence prolongées et les conflits armés (9).³ Notre compréhension du concept plus vaste de « fragilité » est également guidée par la définition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui décrit la fragilité comme « ...la combinaison de l'exposition au risque et des capacités insuffisantes de l'État, du système et/ou des communautés à gérer, absorber ou atténuer ces risques » (10).

Opérations de soutien à la paix (OSP).

Le langage utilisé pour décrire le travail dans le secteur de la paix varie selon les organisations, les opérations et les contextes. Afin d'harmoniser le langage utilisé dans ce rapport, le terme OSP a été choisi. Les OSP décrivent les efforts multinationaux, multifonctionnels et multidimensionnels mandatés et déployés par une organisation internationale, régionale ou interrégionale, pour rétablir ou maintenir la paix dans une zone d'opérations spécifique. Le terme englobe une série d'activités de prévention, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et/ou de consolidation de la paix entreprises par des forces en uniforme conformément au mandat de leur mission (11). Le présent rapport et l'étude de cas se concentrent sur les OSP autorisées par l'ONU et l'Union africaine qui déploient des troupes (en particulier des troupes africaines sur le continent africain et au-delà). Les missions politiques ou les missions d'autres organisations/coalitions régionales ou ad hoc ne sont pas examinées.

Riposte multisectorielle et intégrée.

Dans ce rapport, il est fait référence aux ripostes multisectorielles et intégrées dans le contexte du VIH et de la violence basée sur le genre. Une riposte multisectorielle est considérée comme une réponse de l'ensemble du gouvernement et de l'ensemble de la société qui préconise l'alignement des stratégies, des politiques et des pratiques relatives au VIH, à la violence basée sur le genre, à la santé et à d'autres secteurs pour la protection sociale et les services essentiels destinés aux populations pauvres et vulnérables (12). La notion d'intégration a été officialisée en 2016, lorsque l'Assemblée mondiale de la santé a adopté le Cadre de l'OMS pour des services de santé intégrés centrés sur les populations, qui propose une vision de « l'égalité d'accès à des services de santé de qualité qui sont ... coordonnés dans le continuum des soins, et qui sont complets, sûrs, efficaces, opportuns, efficaces et acceptables » (13).

3 Elle s'inspire de la définition de l'OMS des contextes fragiles, touchés par des conflits et vulnérables.

RÉSUMÉ

La violence basée sur le genre est une violation grave des droits humains, interdite par le droit international en vertu de plusieurs instruments juridiques humanitaires, pénaux et relatifs aux droits humains, notamment la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le protocole de Maputo de 2003. Si ces instruments constituent des engagements importants en faveur de l'élimination de la violence basée sur le genre, la société est encore loin d'avoir atteint cet objectif. L'accès à la prévention, au traitement et aux soins du VIH est également un droit de l'homme, couvert par des instruments juridiques tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en vertu du droit au meilleur état de santé possible. Pourtant, d'importantes inégalités subsistent en termes de prévention, d'accès et de rétention dans les services de lutte contre le VIH.

Il existe de multiples liens bidirectionnels et agissant en synergie entre la violence basée sur le genre et le VIH. Il est prouvé que la violence basée sur le genre peut accroître le risque de contracter le VIH dans les régions où la charge de morbidité liée au VIH est élevée (14-15), réduire l'accès au traitement et l'observance de celui-ci, diminuer le nombre de CD4 et entraîner une augmentation de la charge virale (16-21). Les facteurs de risque et la vulnérabilité au VIH et à la violence basée sur le genre sont également exacerbés dans les contextes fragiles. En effet, on y observe des écarts persistants dans la portée et la couverture des services de santé sexuelle et reproductive/VIH et de lutte contre la violence basée sur le genre.

Les opérations de soutien à la paix sont cruciales dans les contextes fragiles (en tant que débiteurs d'obligations et gardiens officiels) car leur action (et inaction) peut influencer les progrès en matière de VIH et de violence basée sur le genre, non seulement en termes d'accomplissement des mandats, mais aussi en termes d'impact sur les communautés où elles sont mises en place.

De nombreux engagements normatifs ont été pris concernant le VIH et la violence basée sur le genre dans le contexte des opérations de soutien à la paix, y compris leur intégration (directe ou indirecte) dans les mandats des opérations de soutien à la paix et dans des opérations plus vastes. Mais à quoi ressemble la traduction de ces engagements sur le terrain, dans des contextes fragiles ?

Ce rapport analyse dans quelle mesure les preuves, les politiques, les orientations normatives et les engagements relatifs au VIH et à la violence basée sur le genre, ainsi que leurs liens, se traduisent par des actions sur le terrain dans des contextes fragiles. Ces questions sont examinées sous l'angle de la formation des opérations de soutien à la paix déployant des troupes africaines en Afrique et au-delà.

Principales conclusions du rapport

Les résultats sont basés sur une enquête. Ils mettent en évidence les différents défis à relever pour traduire les principes convenus en actions, et les actions en résultats. En particulier, ils suggèrent que :



Malgré l'intégration du VIH et de la violence basée sur le genre dans la politique, les orientations, le mandat et les opérations de soutien à la paix, les initiatives prises sur ces questions, y compris par le biais du développement des capacités, manquent souvent de priorités. Du reste, malgré les liens multiples entre le VIH et la violence basée sur le genre, la réponse des opérations de soutien à la paix est souvent déconnectée.



Les résultats du renforcement des capacités des opérations de soutien à la paix en matière de violence basée sur le genre et de VIH restent insuffisants, notamment en ce qui concerne les performances des opérations de soutien à la paix sur le terrain et leur mandat de protection des communautés.



Des occasions d'approches combinées du VIH et de la violence basée sur le genre n'ont pas été saisies. Cela a été observé tant en interne au sein des unités concernées des opérations de soutien à la paix qu'en externe en termes d'exploitation de l'expertise et du potentiel de partage des connaissances des secteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix (articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix). Cela limite la possibilité d'obtenir des résultats collectifs transformateurs en matière de VIH et de violence basée sur le genre.



La stigmatisation et la discrimination liées au VIH restent des problèmes importants qui entravent les progrès dans les opérations de soutien à la paix, y compris les progrès dans la riposte au VIH comme point d'entrée pour l'intégration de la violence basée sur le genre (et vice versa).

Principales recommandations du rapport

Une nouvelle approche est nécessaire pour améliorer la capacité et l'efficacité des actions contre le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles. Les recommandations visant à élaborer une approche davantage holistique, fondée sur les droits humains et transformatrice en matière de genre pour le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles, en particulier dans le cadre des opérations de soutien à la paix, sont notamment les suivantes :



Une formulation claire et explicite concernant le VIH et la violence basée sur le genre doit être employée dans tous les mandats pertinents des opérations de soutien à la paix, et se traduire par l'adoption et l'intensification de réponses intégrées, multisectorielles et généralisées au VIH et à la violence basée sur le genre, étayées par les principes de l'égalité de genre et des droits humains, et soutenues par des plans opérationnels et des budgets clairs.



De solides mécanismes de responsabilisation doivent être créés à tous les niveaux, afin de garantir la mise en œuvre effective, par les débiteurs d'obligations, de la myriade de déclarations et d'engagements déjà en place sur le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles :

- Dans ce cadre, les débiteurs d'obligations dans les contextes fragiles doivent faire preuve de responsabilité envers les populations touchées, notamment en facilitant le leadership des communautés concernées dans le suivi et le retour d'information sur les services fournis. L'inclusion et le leadership des femmes, y compris des femmes vivant avec le VIH, des populations clés et des jeunes sont particulièrement importants.



Les débiteurs d'obligations doivent convenir d'un programme de recherche multisectoriel et réalisable sur le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles et s'engager à le mettre en œuvre. Pour cela, ils pourront s'appuyer sur une évaluation des écarts en matière de données et en tenant compte de la complexité, de la sensibilité et de l'intersectionnalité de la violence basée sur le genre et du VIH dans les contextes fragiles. Il s'agit notamment de permettre aux communautés de s'approprier la production d'éléments probants et de créer des plans d'action clairs sur la manière dont les éléments probants éclaireront l'action sur le terrain.



Personnes déplacées à Bossongoa, en République centrafricaine, en 2014. | © ONUSIDA

CONTEXTE

Lien entre le VIH et la violence basée sur le genre

Les facteurs de risque et la vulnérabilité au VIH et à la violence basée sur le genre sont exacerbés dans les contextes fragiles.

Les liens entre le VIH et la violence basée sur le genre ne sont plus à démontrer. Différentes formes de violence peuvent accroître le risque de contracter le VIH (14, 15), dans les régions où la charge de morbidité liée au VIH est élevée. Réduire l'accès au traitement et l'observance de celui-ci, diminuer le nombre de CD4 et entraîner une augmentation de la charge virale (16-21). Les facteurs de risque et la vulnérabilité au VIH et à la violence basée sur le genre sont exacerbés dans les contextes fragiles. Neuf des dix pays présentant le clivage homme/femme le plus important⁴ figurent dans le cadre de fragilité de l'OCDE⁵ (22-24). Dans les États fragiles, l'infrastructure des services de santé est affaiblie, les établissements manquent de personnel et la chaîne d'approvisionnement est rompue, ce qui peut réduire l'accès aux services, aux produits et aux informations en matière de santé sexuelle et reproductive, de VIH et de violence basée sur le genre (25-27).

L'effondrement de l'État de droit et des systèmes sociaux et des structures familiales ont augmenté l'incidence de la traite et de l'exploitation. Les stratégies d'adaptation négatives qui en résultent agissent toutes comme des multiplicateurs de risque pour le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles. Les personnes vivant dans ces contextes ont également un accès réduit aux processus décisionnels, à l'éducation, au travail et aux services de santé sexuelle et reproductive (28).

Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables dans ces environnements. La violence à l'égard des femmes et des filles augmente pendant les périodes de conflit, et il a été démontré qu'elles sont particulièrement touchées lorsque les populations sont déplacées à cause de catastrophes naturelles (29-33). Dans les contextes fragiles, on estime que jusqu'à 36 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà eu un partenaire ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, contre 27 % dans le monde entier, et tous les contextes où plus de 50 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans sont fragiles (34).

Les personnes touchées par la violence basée sur le genre suivent des schémas qui mettent en évidence les inégalités structurelles et sociétales qui font que certains individus et groupes sont plus exposés que d'autres à la violence et à ses conséquences. Ces tendances soulignent la nécessité urgente de mettre l'accent sur les droits humains et l'égalité de genre, qui sont au cœur de l'élimination de la violence. Les populations clés⁶ sont particulièrement exposées à certaines formes de violence basée sur le genre dans les contextes fragiles en raison de la discrimination sociale et/ou juridique, d'un statut social restreint ou de l'isolement social (35-36). Les hommes et les garçons sont également touchés, y compris dans les lieux de détention (37), tandis que les recherches suggèrent que les adolescents âgés de 15 à 19 ans sont presque trois fois plus susceptibles de mourir de violences interpersonnelles que les filles du même âge (38).

4 Référence aux différences observées entre les hommes et les femmes ou entre les garçons et les filles dans les indicateurs pertinents (22).

5 Le cadre multidimensionnel de la fragilité de l'OCDE, qui décrit l'équilibre entre les risques et les capacités d'adaptation à travers six dimensions (économique, environnementale, politique, sécuritaire, sociétale et humaine), aide à comprendre les facteurs et les conséquences de la fragilité, y compris les réponses à y apporter dans les contextes fragiles (23).

6 L'ONUSIDA considère que les homosexuels et les autres hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les professionnel(le)s du sexe, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables et les prisonniers et autres personnes incarcérées sont les cinq principaux groupes de population clés particulièrement vulnérables au VIH et qui manquent souvent d'un accès adéquat aux services.

Orientations normatives sur le VIH et la violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre constitue une violation grave des droits humains, interdite par le droit international tant en période de conflit armé qu'en temps de paix et indépendamment de l'identité de la victime, de l'auteur ou du contexte spécifique. Plusieurs instruments du droit international humanitaire, pénal et des droits humains traitent de cette question, notamment : les conventions de Genève de 1949 ; la convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la convention des Nations unies contre la torture de 1984 ; le statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998 (39) ; le protocole de Maputo de 2003 ; et plusieurs traités généraux internationaux sur les droits humains et conventions régionales (40).

En période de conflit armé, le droit international humanitaire prévoit également des règles pour protéger l'accès aux soins de santé (41). Le droit au meilleur état de santé possible est également reconnu dans les instruments internationaux relatifs aux droits humains, tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. De nombreuses conférences et déclarations ont réaffirmé les engagements en faveur de la réalisation de ce droit (42), notamment la Conférence internationale sur les soins de santé primaires (qui a débouché sur la Déclaration d'Alma-Ata), la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et, plus récemment, la Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida : Mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030.

Il est essentiel de faire respecter le droit international en prévenant et en prenant en charge le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles, en particulier à une époque où l'ampleur et la fréquence des conflits et des crises humanitaires augmentent.

Selon les estimations du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), 117,2 millions de personnes seront déplacées de force ou apatrides en 2023 (43). Dans ce contexte, des écarts importants persistent dans la portée et la couverture des services de santé sexuelle et reproductive/VIH et de mesures contre la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles (44). Ces services sont régulièrement compromis par un manque de financements et une mauvaise coordination (45). Malgré les liens multiples entre les deux, les efforts programmatiques visant à intégrer la violence basée sur le genre et les réponses au VIH dans les contextes fragiles sont rares (46).

Des écarts importants persistent dans la portée et la couverture des services de santé sexuelle et reproductive/VIH et de mesures contre la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles.



Camp médical organisé par la Mission de l'Union Africaine en Somalie.
© AMISOM Photo/
Mukhtar Nuur

Le rôle des opérations de soutien à la paix dans la prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles

Les opérations de soutien à la paix ont évolué au fil du temps pour devenir l'un des principaux outils utilisés par la communauté internationale pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Déployées sur la base de mandats, leurs tâches varient d'une situation à l'autre en fonction de la nature de l'urgence ou du conflit et des défis spécifiques (47). Toutefois, depuis 2000, une attention croissante a été accordée au rôle des opérations de soutien à la paix dans la prévention et la prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles.

Par exemple, le rapport de 2000 du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations unies (le rapport Brahimi) a souligné que l'éducation et la lutte contre le VIH/sida constituaient un complément essentiel à une consolidation de la paix efficace, dans laquelle les forces de maintien de la paix pourraient être impliquées (48). Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ont également demandé aux missions de maintien de la paix des Nations unies d'intégrer la prévention et la riposte au VIH dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées (49), reconnaissant le risque que la pandémie de VIH peut représenter pour la stabilité et la sécurité (50), soulignant la contribution importante que les opérations de maintien de la paix des Nations unies peuvent apporter à une riposte intégrée au VIH (51) - en particulier pour les communautés vulnérables dans les environnements post-conflit (52) - et soulignant la nécessité de compétences en matière de sensibilisation à la prévention du VIH parmi le personnel de maintien de la paix (53, 54).

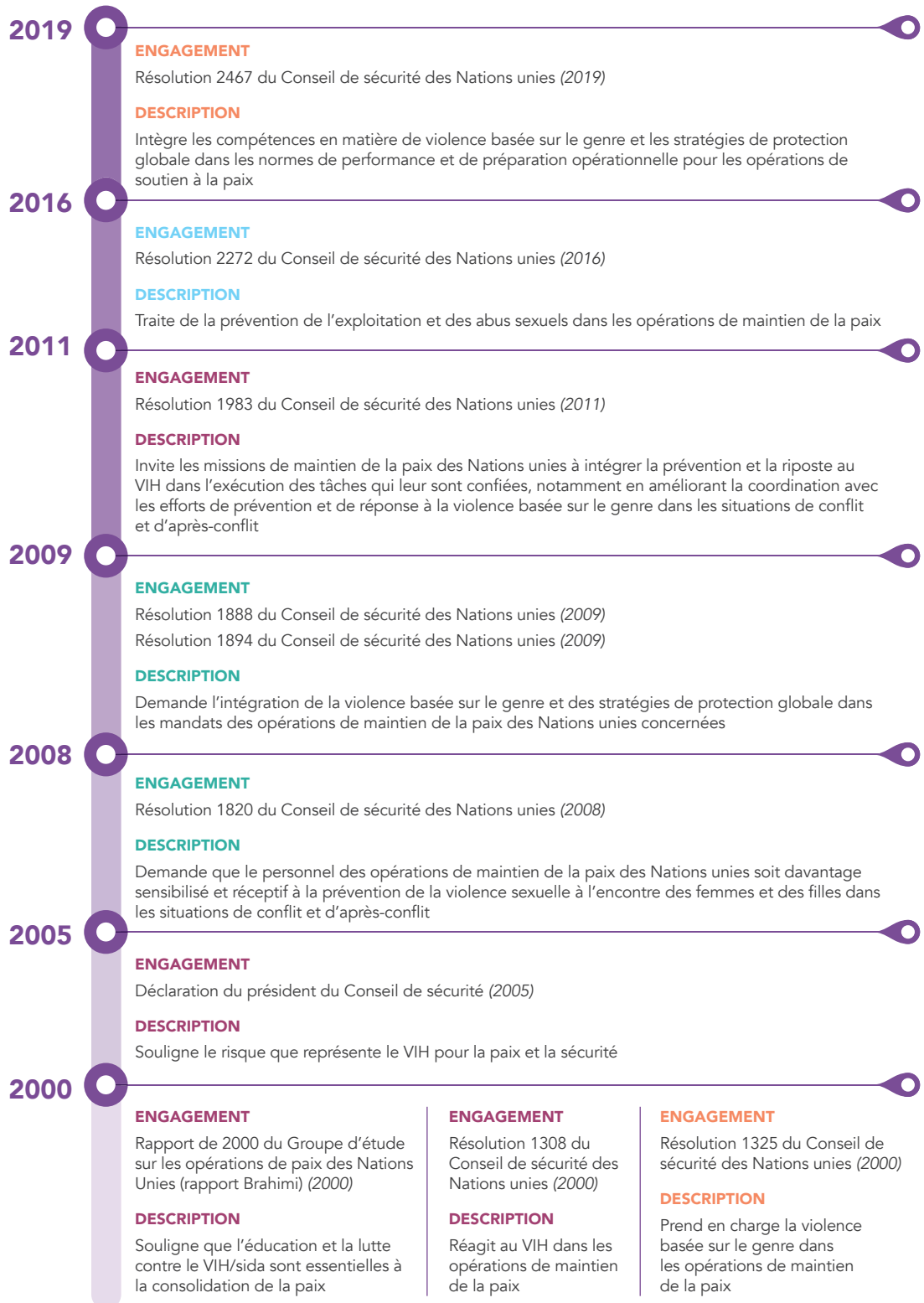
Le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé ou recommandé l'intégration de la violence basée sur le genre (y compris la prévention et la réponse à la violence sexuelle liée aux conflits) et des stratégies de protection globale dans le mandat des opérations de maintien de la paix des Nations unies concernées (55, 56), ainsi que l'intégration de compétences dans ces domaines dans les normes de performance et de préparation opérationnelle (57).

Mission conjointe de la MINUSMA, du Ministère de la Santé et du Haut Conseil National de Lutte contre le VIH pour revigorer la réponse au VIH dans le centre du Mali. © ONUSIDA/ Yaye Kanny Diallo



TABEAU 1.

Engagements internationaux en matière de prévention du VIH et d'élimination de la violence sexuelle et sexiste (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels) dans le contexte de la paix et de la sécurité (2000-2019).



THEME ● VIH ● Violences sexuelles et sexistes
● Violence basée sur le genre ● Exploitation et abus sexuels

Les opérations de soutien à la paix sont des acteurs importants dont l'action (et l'inaction) peut influencer les progrès en matière de VIH et de violence basée sur le genre dans les contextes fragiles, non seulement en termes d'accomplissement de leur mandat, mais aussi en termes d'impact sur les communautés qu'ils servent.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a également établi divers liens entre la violence basée sur le genre et le VIH dans le cadre des opérations de soutien de la paix. Il a, par exemple, exhorté les missions de maintien de la paix des Nations unies à « accorder une attention particulière aux dimensions sexospécifiques du VIH/sida », notant que « la protection des civils par les opérations de maintien de la paix, lorsqu'elles en ont le mandat, peut contribuer à une réponse intégrée au VIH et au sida, notamment par la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits » (58). Il a par ailleurs noté « le lien entre la violence sexuelle dans les situations de conflit armé et d'après-conflit et l'infection par le VIH, ainsi que le poids disproportionné du VIH et du sida sur les femmes et les filles, qui constituent un obstacle et un défi persistants à l'égalité des genres ». Récemment, il a explicitement introduit le concept d'une « approche centrée sur le survivant » dans la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après-conflit (59).

Le Conseil de sécurité des Nations unies a en outre souligné la nécessité de poursuivre le déploiement des programmes de sensibilisation et de prévention (60, 61), de renforcer l'intégration dans les activités mandatées des opérations de soutien de la paix et des projets de sensibilisation (62-66), et d'améliorer la coordination entre la violence basée sur le genre et les efforts de prévention et de réponse au VIH dans les situations de conflit et d'après-conflit (67).

Les opérations de soutien à la paix sont des acteurs importants dont l'action (et l'inaction) peut influencer les progrès en matière de VIH et de violence basée sur le genre dans les contextes fragiles, non seulement en termes d'accomplissement de leur mandat, mais aussi en termes d'impact sur les communautés qu'ils servent. Toutefois, les mandats explicites liés à la violence basée sur le genre sont relativement récents et la capacité des opérations de soutien à la paix à les mettre en œuvre et à y intégrer la prévention et la réponse au VIH reste incohérente.



Campagne des 16 jours d'activisme contre la Violence Basée sur le Genre (VBG). © Photo AMISOM

Une vaste expérience sur le continent africain

Les pays africains sont au cœur de l'action contre le VIH. En supportant une charge disproportionnée de l'épidémie mondiale de VIH au cours des 40 dernières années - en 2022, on estimait à 25,7 millions le nombre de personnes vivant avec le VIH dans la région africaine de l'OMS, ce qui représentait 66 % des cas de VIH dans le monde (68) -, les pays du continent ont accumulé une expérience et une expertise diverses sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Parallèlement, la forte prévalence de la violence basée sur le genre en Afrique (69) continue d'illustrer le besoin critique de réponses sexospécifiques au VIH.⁷

Depuis la déclaration d'Abuja de 2001 et la déclaration de Gaborone de 2005 jusqu'à la feuille de route de l'Union africaine de 2012 sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale dans les actions contre le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique, l'Union africaine a une longue tradition de solidarité avec les personnes vivant avec le VIH en Afrique (70). Il s'agit notamment de la création de AIDS Watch Africa (AWA), une initiative lancée par l'Union africaine pour suivre et examiner les progrès réalisés dans la riposte au VIH sur le continent africain et demander aux gouvernements de rendre compte de leurs engagements. De même, l'Union africaine a pris de multiples engagements sur l'élimination de la violence basée sur le genre, depuis le protocole de Maputo en 2003 (71) jusqu'au rapport sur la mise en œuvre de l'action pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique en 2020 (72).

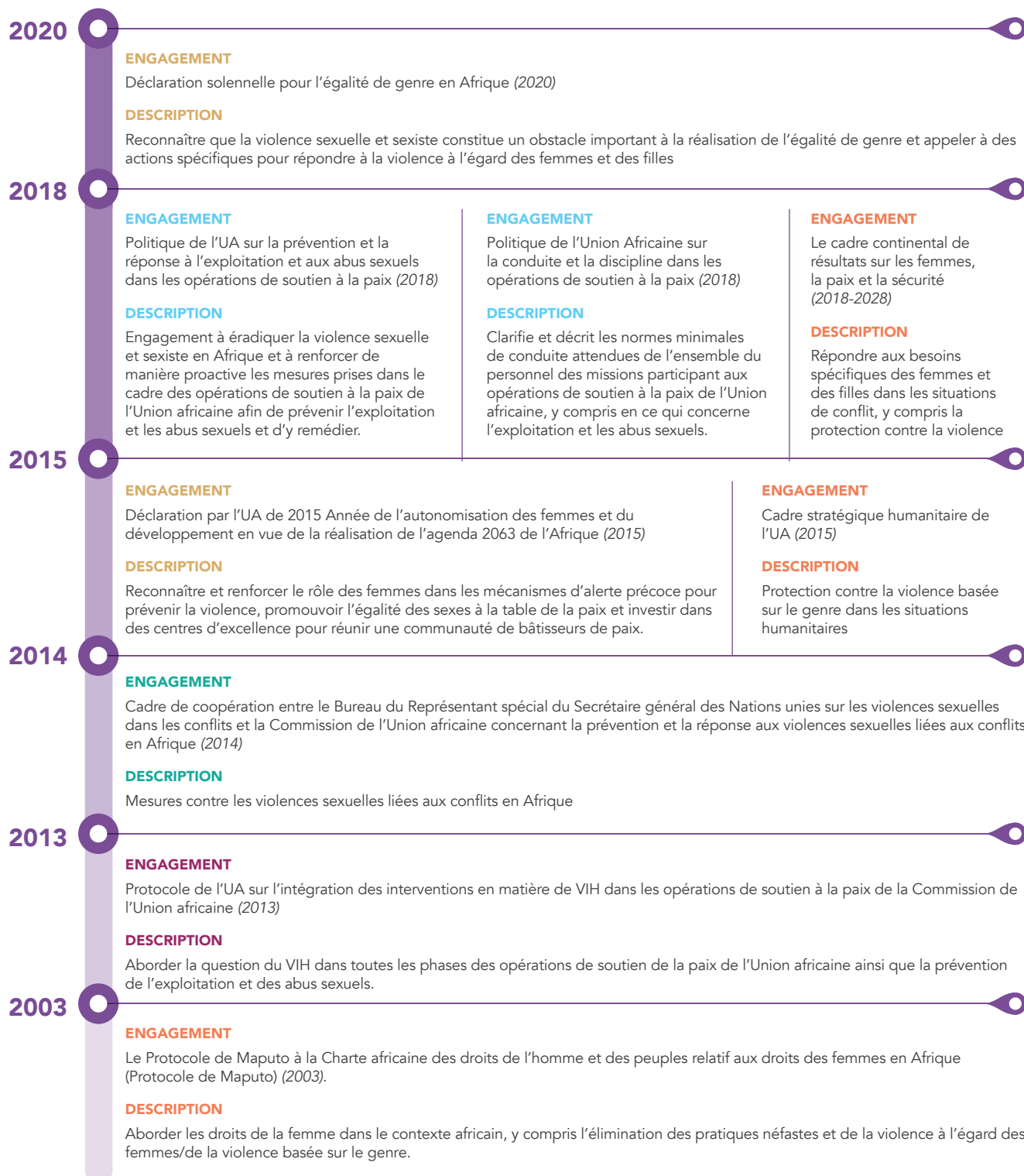


Activités pour commémorer la Journée internationale des femmes à Rutshuru, Nord-Kivu, RD Congo.
© MONUSCO/ Michael Ali

⁷ Les interventions transformatrices en matière de genre cherchent à s'attaquer directement à la cause première de la violence basée sur le genre et à un facteur déterminant du VIH, à savoir l'inégalité entre les sexes. Il s'agit souvent de réfléchir et de remettre en question les rôles, les relations et les normes sociales préjudiciables aux femmes et aux hommes, de mettre en pratique de nouvelles compétences et de nouveaux comportements, et d'aborder de manière substantielle les déséquilibres en matière de pouvoir et de privilèges.

TABLEAU 2.

Sélection d'engagements de l'Union africaine sur la prévention et la réponse au VIH et l'élimination de la violence sexuelle et sexiste (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels) dans les contextes de paix, de sécurité et de développement (2003-2020).



THEME ● VIH ● Violences sexuelles et sexistes ● Égalité des sexes
 ● Violence basée sur le genre ● Exploitation et abus sexuels

Le continent africain est également l'un des principaux hôtes et contributeurs des opérations de soutien à la paix. Quatre missions de l'Union africaine⁸ (73) et six opérations de maintien de la paix des Nations unies⁹ (74) étaient actives sur le continent en 2021. Le Rwanda et le Ghana sont les quatrième et septième fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations unies en mars 2023, tandis que 13 des 20 premiers contributeurs sont des pays africains (75). Entre 2003 et 2020, l'Union africaine a mandaté, autorisé ou approuvé plus d'une douzaine d'opérations de soutien à la paix sur le continent (76).

L'intégration du VIH et de la violence basée sur le genre dans les politiques, les orientations et les opérations de soutien à la paix sur le continent africain n'est pas nouvelle. Il y a dix ans, l'Union africaine a intégré des interventions contre le VIH dans les opérations de soutien à la paix, une question qui a été abordée conjointement avec la violence basée sur le genre (77). Plusieurs politiques, cadres et décisions de l'Union africaine ont également abordé la question de la protection des civils et de l'obligation de lutter contre la violence basée sur le genre survenant à la suite ou dans le contexte d'opérations de soutien à la paix mandatées ou autorisées. (78- 83).

Comme le montre le tableau 3, quatre des six opérations de maintien de la paix des Nations unies autorisées en Afrique (84- 87) en juin 2021 avaient un mandat explicite en matière de prévention et/ou de réponse à la violence basée sur le genre.¹⁰ Sur les quatre missions de l'Union africaine actives sur le continent en 2021, au moins une avait un mandat explicite sur la prévention et/ou la réponse à la violence basée sur le genre. Aucune d'entre elles n'avait de mandat explicite en matière de prévention ou d'action contre le VIH, bien que cela puisse être implicite dans les mandats de protection qui leur ont été confiés. La capacité des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine et des Nations unies à jouer le rôle qui leur est dévolu en matière de VIH et de violence basée sur le genre aura une incidence directe sur le succès des efforts de prévention et d'action dans des environnements opérationnels difficiles dans toute l'Afrique.

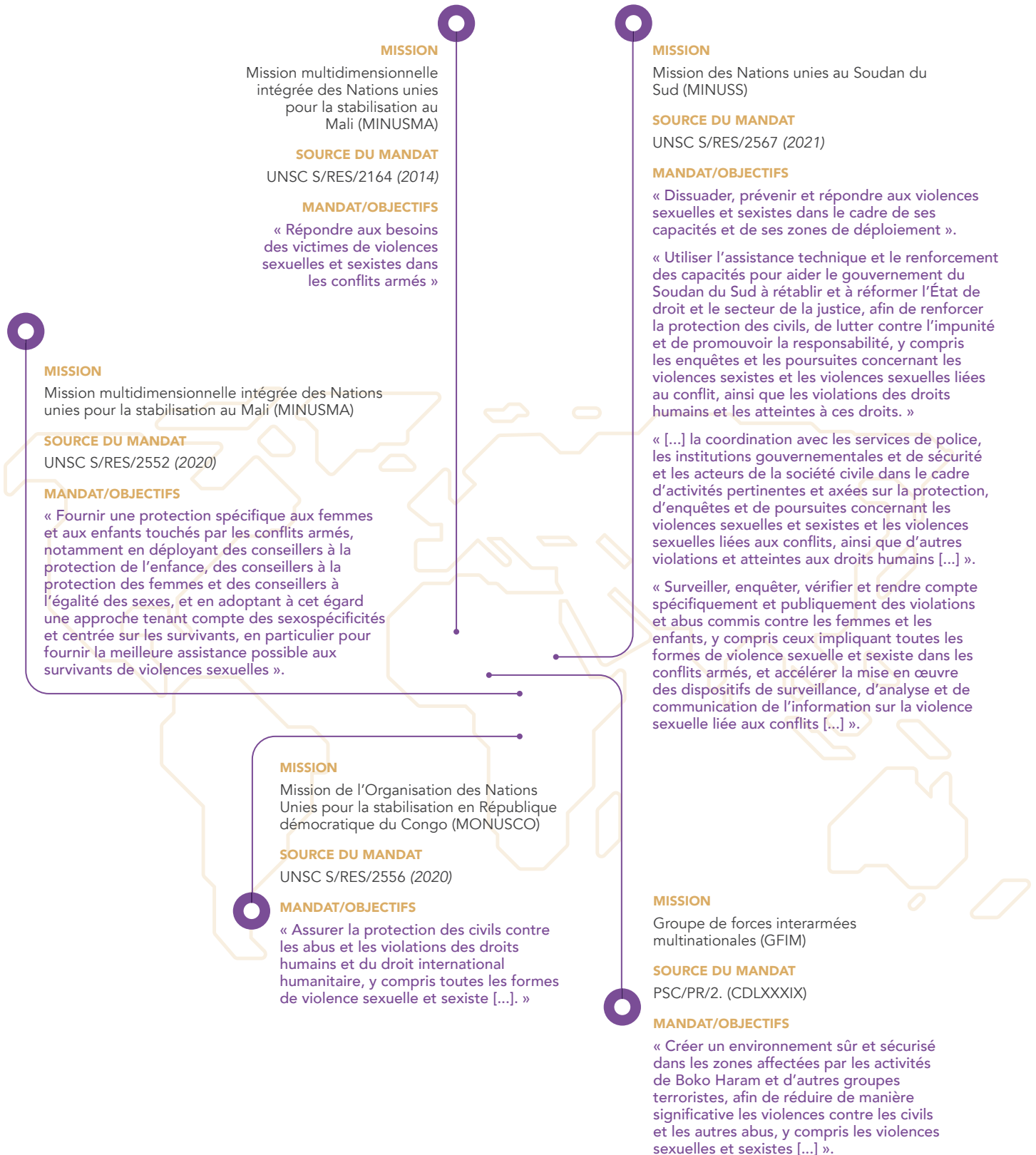
8 La mission de l'UA en Somalie, la force multinationale mixte, la force conjointe du G5 Sahel et la mission d'observation militaire de l'UA en République centrafricaine (MOUACA). Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également autorisé le déploiement de deux missions d'opérations humanitaires au cours des neuf dernières années : l'opération de soutien de l'UA contre Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA) et la mission de l'UA contre Ebola en République démocratique du Congo (MAEC).

9 La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

10 La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont reçu respectivement les mandats suivants : protéger les civils contre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste ; répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle et sexiste ; et dissuader, prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été mandatée pour adopter une approche de la protection des femmes et des enfants touchés par les conflits armés qui soit sensible à la dimension de genre et centrée sur les survivants, et pour fournir la meilleure assistance possible aux survivants de violences sexuelles.

TABLEAU 3.

Opérations de soutien à la paix des Nations unies et de l'Union africaine en Afrique dont le mandat ou les objectifs portent sur la violence basée sur le genre et/ou le VIH en 2021.





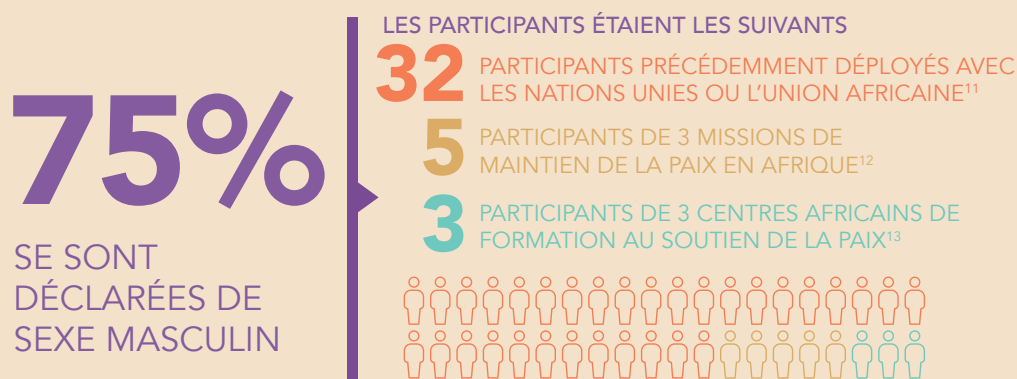
Marina, citoyenne centrafricaine vivant avec le VIH depuis 2010, a dû fuir vers la République démocratique du Congo en raison des violences dans son pays. Comme elle ne pouvait plus prendre ses antirétroviraux, elle est tombée à nouveau malade et sa charge virale est devenue très élevée. Elle est retournée à Zemio, en RCA, en 2019, malgré l'insécurité, pour accéder à un traitement. | © ONUSIDA

NOUVELLES DONNÉES SUR LES OPÉRATIONS DE SOUTIEN À LA PAIX ET LES PARTENAIRES QUI LES SOUTIENNENT

Cette section présente les résultats d'une étude exploratoire sur la capacité de prévention et de réponse au VIH et à la violence basée sur le genre des opérations de soutien à la paix et de certains partenaires en Afrique.

Portée et méthodologie

Les résultats de l'étude sont tirés d'une enquête à méthodes mixtes menée entre septembre et décembre 2020, qui a permis de recueillir les expériences personnelles de 40 répondants. Parmi les personnes interrogées, 75 % se sont déclarées de sexe masculin. Les participants étaient les suivants :



11 Les personnes interrogées représentaient les pays suivants : Burundi, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria, Sierra Leone, Ouganda et Zambie. Elles ont déclaré avoir servi dans le cadre de 16 opérations de soutien à la paix différentes au total : neuf militaires et policiers interrogés ont déclaré avoir servi au moins une fois dans l'AMISOM, huit dans la FINUL, sept dans la MINUAD, cinq dans la MINUSS, quatre dans la MINUL, trois dans l'AMIS, trois dans la MONUSCO, trois dans la MINUK, deux dans l'ONUCI, deux dans la MANUL, et un dans l'ECOMIG, la MINURSO, la MINUSMA, la MINUSTAH, la MINUS et l'ATNUTO. Ces personnes ont répondu à un questionnaire auto-administré.

12 Ces cinq répondants ont travaillé avec les Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUSS). Ils ont répondu à un questionnaire auto-administré.

13 Il s'agit du Centre international éthiopien de formation au maintien de la paix (EIPKTC), du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KAIPTC) et de l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye de Bamako (EMP-ABB). Les personnes interrogées ont soit rempli un questionnaire auto-administré, soit participé à un entretien avec un informateur clé.

Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies par le biais de questionnaires auto-administrés et d'entretiens avec des informateurs clés. L'utilisation de l'une ou l'autre approche était basée sur les préférences des répondants et la capacité des chercheurs.

Une analyse de la littérature existante a permis de déterminer les principales mesures d'intérêt suivantes :

- (a) la connaissance des normes ;
- (b) l'accès au développement des capacités, ses modalités et ses résultats ;
- (c) la disponibilité et la nature des mécanismes de soutien ; et
- (d) les approches intégrées des domaines d'intérêt par le personnel des opérations de paix.

Un échantillonnage virtuel en boule de neige a été utilisé. L'exploitation des réseaux existants s'est avérée être une approche efficace et rapide pour surmonter la méfiance ou la suspicion attendue des répondants. Pour sa part, l'approche virtuelle a permis de répondre à certaines des contraintes de recherche liées à la COVID-19, notamment l'impossibilité de se déplacer et d'effectuer des entretiens en personne. Les critères d'inclusion et d'exclusion des répondants étaient indiqués dans les questionnaires auto-administrés et le respect de ces critères a été vérifié par le chercheur au cours de la phase de saisie des données.

La sensibilité des informations recueillies dans le cadre de la recherche a été jugée moyenne et les personnes interrogées avaient la possibilité de soumettre leurs réponses de manière anonyme. Des identifiants alphanumériques ont ensuite été ajoutés lors de la phase de saisie des données, ce qui a permis de dissocier davantage les réponses collectées auprès d'individus spécifiques.

Les données quantitatives ont fait l'objet d'une analyse univariée à l'aide d'Excel. Les données qualitatives ont été examinées dans Microsoft Excel à l'aide d'une analyse thématique. Les deux séries de résultats, ainsi que les résultats des différentes catégories de répondants, ont été triangulés afin de vérifier la cohérence et d'agréger les idées.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact significatif sur les modalités et le calendrier de la recherche, empêchant les voyages internationaux et le travail traditionnel sur le terrain, et limitant la capacité des chercheurs à assurer une large participation. Par exemple, l'utilisation d'un échantillonnage en boule de neige peut avoir introduit dans l'étude principalement des personnes dont le VIH et/ou la violence basée sur le genre constituaient un domaine d'intérêt professionnel, ce qui a faussé les réponses fournies. Les personnes touchées par la violence ainsi que leurs communautés n'ont pas pu être incluses dans la recherche, ce qui a limité l'étendue des informations recueillies dans l'étude. Le fait que l'ONUSIDA ait soutenu la recherche peut également avoir influencé la volonté de participer et les informations partagées par les personnes interrogées. Dans l'ensemble, même si les résultats ne sont pas généralisables, ils donnent un aperçu d'une situation préoccupante sur le terrain et jettent les bases d'une recherche complémentaire essentielle.

Résultats de l'étude

1. Important mais pas prioritaire : écarts dans l'accès à une formation complète sur le VIH et la violence basée sur le genre et dans l'utilisation de cette formation

De nombreux documents de l'Union africaine et des Nations unies ont souligné la nécessité de poursuivre les investissements dans le développement des capacités afin de soutenir l'engagement accru des opérations de soutien à la paix dans la prévention et la réponse au VIH et à la violence basée sur le genre, ainsi que dans la protection des civils (88-100).

La formation sur ces questions est reconnue comme ayant un impact positif sur l'efficacité opérationnelle et favorisant le développement de la capacité à répondre aux exigences fonctionnelles et fiduciaires des opérations de soutien à la paix (101). Comme l'a souligné un représentant d'un centre de formation au soutien à la paix qui a participé à cette étude :

« [L]e renforcement des capacités du personnel en uniforme est essentiel pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste et au VIH. Des résultats ont été obtenus [grâce au renforcement des capacités] et un retour d'information a été reçu sur les avantages des formations dispensées avant et pendant le déploiement ».

La rareté des ressources a souvent eu pour conséquence que les thèmes de formation sont classés par ordre de priorité en fonction de ceux qui sont perçus comme les plus favorables à la mise en œuvre des mandats de la mission. Les questions relatives aux droits humains et à la protection figurent toujours parmi les domaines critiques présentant des écarts en matière de formation.

La responsabilité de la formation incombe aux pays qui fournissent des troupes et des forces de police avant le déploiement (102),¹⁴ et aux unités de la mission pendant le déploiement (103).¹⁵

Le matériel de formation de base préalable au déploiement pour les opérations de maintien de la paix des Nations unies comprend à la fois le VIH et la violence basée sur le genre en tant que modules obligatoires, abordés comme des « questions génériques transversales » (104). Toutefois, dans la pratique, la rareté des ressources (105) a souvent eu pour conséquence que les thèmes de formation sont classés par ordre de priorité en fonction de ceux qui sont perçus comme les plus favorables à la mise en œuvre des mandats de la mission. Les questions relatives aux droits humains et à la protection figurent toujours parmi les domaines critiques présentant des écarts en matière de formation (106).

Ce constat est confirmé par les informations recueillies dans le cadre de l'étude. 13 % des personnes interrogées ont en effet déclaré n'avoir reçu aucune formation sur le VIH et la violence basée sur le genre (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels) avant et pendant le déploiement. En outre, un peu plus de la moitié des répondants (54 %) à l'étude ont déclaré avoir reçu une formation sur toutes ces questions.¹⁶ Dans 8 % des cas, les formations n'étaient pas liées.

14 Cette formation est généralement dispensée par des institutions nationales ou régionales de formation au maintien de la paix, sur la base de normes minimales ou de lignes directrices relatives à la préparation opérationnelle établies par l'organisation qui procède au déploiement.

15 Il s'agit d'une initiation directe et d'une formation de recyclage, toutes deux spécifiques à la mission.

16 Il existe des différences substantielles dans l'accès à la formation intégrée. En effet, le personnel de la police fait systématiquement état de niveaux moyens d'accès à une formation complète avant le déploiement ou en cours de mission sur le VIH et la violence basée sur le genre (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels) nettement inférieurs à ceux du personnel militaire.

Les résultats de l'étude ont également mis en évidence des écarts dans la couverture et la régularité des formations proposées. Comme l'a fait remarquer une policière récemment déployée dans le cadre de l'Opération hybride UA-ONU au Darfour (MINUAD) :

« la formation sur la VSS, la VSLC et l'EAS devrait être un processus continu et s'adresser à tout le monde [...]. J'ai constaté que cette formation n'était dispensée qu'au moment de l'intégration et que, lorsqu'une section particulière organisait une formation, celle-ci ne profitait qu'à quelques personnes choisies [...] ».

Seule la formation sur l'exploitation et les abus sexuels semble être dispensée de manière systématique, peut-être en raison de l'attention et de la priorité accrues accordées à cette question par les Nations unies et l'Union africaine.¹⁷

Les résultats préliminaires de l'étude indiquent un lien possible entre l'ampleur de la formation dispensée et la place centrale qu'occupe la question dans le mandat de l'opération de soutien à la paix et l'efficacité opérationnelle. Par exemple, la formation sur le VIH est dispensée au niveau de la sensibilisation (dans le but de produire principalement un effet protecteur individuel),¹⁸ tandis que la violence basée sur le genre est également proposée aux niveaux des praticiens et des experts (probablement dans le but de renforcer l'efficacité de la mission dans l'exécution de son mandat de protection).

Bien que ces écarts en matière de formation s'inscrivent dans le cadre d'un problème plus vaste de préparation opérationnelle des opérations de soutien à la paix qui a été souligné ailleurs, ils sont très préoccupants pour la capacité opérationnelle des opérations de soutien à la paix. Ils concernent notamment leur aptitude à remplir leur mandat de protection et à adopter des approches intégrées, transformatrices en matière de genre, centrées sur les survivants et sur les personnes.



Programme de réduction de la violence communautaire (RVC) de la MINUSCA.
© Photo MINUSCA

17 Les militaires et les policiers connaissent presque tous la politique en matière d'exploitation et d'abus sexuels de l'organisation qui les déploie, comme l'a montré cette étude, et leur niveau de connaissance des mécanismes nationaux de responsabilité en matière d'exploitation et d'abus sexuels pour les militaires et les policiers qui enfreignent les politiques des Nations unies ou de l'Union africaine en matière d'exploitation et d'abus sexuels est élevé.

18 Le résultat individuel le plus fréquent de la formation sur le VIH signalé par les participants à l'étude (mentionné dans 38 % des réponses) est une amélioration des comportements d'autoprotection en matière de prévention du VIH, suivie d'une amélioration générale des connaissances sur le VIH (25 %).

ACTIONS RECOMMANDÉES

Sur la base des résultats de l'étude, une série d'actions recommandées spécifiques aux opérations de soutien à la paix et aux partenaires qui les soutiennent a été publiée. Elles visent à améliorer l'accès à une formation complète sur le VIH et la violence basée sur le genre dans le contexte des opérations de soutien de la paix, ainsi que son application.

- **Relier les programmes d'enseignement relatifs au VIH et à la violence basée sur le genre** (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels), en plaçant la santé et les droits sexuels et reproductifs et l'égalité de genre au cœur des programmes de formation avant le déploiement et en cours de mission, et en en faisant des éléments transversaux et indissociables. Fournir une compréhension pratique de la manière dont la stigmatisation et la discrimination liées au VIH se recoupent avec l'inégalité entre les sexes, et les résultats négatifs sur la santé qui en découlent.
- **Aligner toutes les formations sur le VIH et la violence basée sur le genre dispensées par les centres de formation au soutien à la paix sur les normes techniques les plus récentes** (y compris les droits humains, les approches axées sur les survivants et les personnes), dans le cadre des efforts en cours pour améliorer la qualité de la formation du personnel des opérations de soutien à la paix (107, 108). La formation à la prise en charge et à l'orientation des nouveaux cas d'infection par le VIH reste importante.
- **Les fonds et programmes des Nations unies et les autres partenaires internationaux actifs dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement dans les pays où des opérations de soutien à la paix sont en cours doivent collaborer pour combler les écarts en matière de formation sur le VIH et la violence basée sur le genre.** Cela peut se faire par la coordination et la fourniture de contributions techniques aux manuels de formation préalable au déploiement et à la formation fonctionnelle et thématique dans les centres de formation au soutien à la paix, ou par l'inclusion du personnel de paix dans leur programme de sensibilisation et de renforcement des capacités.
- **S'appuyer sur des données probantes et renforcer la responsabilisation pour accorder une plus grande priorité au développement des capacités en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et d'égalité de genre au sein du personnel militaire et policier avant et pendant le déploiement.** Des efforts supplémentaires sont indispensables pour faire appliquer les politiques de formation existantes dans ces domaines, pour renforcer la vérification des autocertifications des pays pourvoyeurs de troupes/pays pourvoyeurs de forces de police et pour les tenir, ainsi que les chefs des opérations de paix, responsables de l'état de préparation opérationnelle dans ces domaines.

2. Approches verticales : écarts dans l'intégration et la prise en compte des activités de prévention et de réponse au VIH et à la violence basée sur le genre par les opérations de soutien à la paix

De nombreux documents de l'Union africaine et des Nations unies ont souligné le rôle que les opérations de soutien à la paix sont censées jouer dans la protection des civils (109-118). En pratique, les capacités en matière de VIH et de violence basée sur le genre au sein des opérations de soutien à la paix, lorsqu'elles existent, sont situées dans des unités spécialisées ou des points focaux. Ils peuvent être chargés de former et d'encadrer le personnel de la mission et les parties prenantes externes, de mettre en œuvre des activités de prévention et d'intervention au sein de la mission et de mener des actions de sensibilisation auprès de la communauté (119, 120). Cependant, toutes les opérations de soutien à la paix ne disposent pas d'unités ou de points focaux sur le VIH et/ou les sexospécificités, car les structures des missions sont adaptées aux mandats autorisés par le Conseil de sécurité des Nations unies (121). En 2022, deux tiers des missions de maintien de la paix des Nations unies en activité disposaient d'une unité chargée des questions de sexospécificité, dont le personnel était principalement composé de subalternes (122). Au fur et à mesure que les mandats des opérations de soutien à la paix sont revus, les unités ou les sections en activité, ainsi que leur capacité, peuvent changer.

Les unités et les personnes de contact chargées des questions sexospécifiques et liées au VIH, lorsqu'elles sont mandatées, sont appelées à jouer un rôle central dans l'intégration et la prise en compte des questions de violence basée sur le genre et de VIH dans l'ensemble des mandats des missions. Toutefois, la recherche suggère que la tendance à reléguer ces questions à des unités spécialisées empêche une intégration correcte et favorise le cloisonnement (123). Elle fait également des unités spécialisées les principales responsables de la mise en œuvre du mandat de l'opération de soutien à la paix dans ces régions, malgré les ressources limitées dont elles disposent. Si les responsables de la mission ne s'investissent pas dans l'intégration de ces questions, cette approche « en vase clos » tend à ne pas tenir compte de la nature systémique des problèmes abordés (124).

Les efforts de prévention et d'intervention au sein de l'opération de soutien à la paix (et de sa zone d'influence) restent cloisonnés et mal intégrés.

L'étude a révélé que les efforts de prévention et d'intervention au sein de l'opération de soutien à la paix (et de sa zone d'influence) restent cloisonnés et mal intégrés. Les goulets d'étranglement sont notamment la faible priorité accordée à ces questions par les hauts responsables de la mission, l'insuffisance ou l'absence de ressources financières pour la mise en œuvre des stratégies prévues, l'insuffisance des possibilités de développement des capacités pour les personnes de référence et le manque d'intérêt de la part des collègues d'autres unités. Un exemple concret est l'accent mis sur l'exploitation et les abus sexuels en tant que problème de conduite et de discipline, avec des liens limités avec la violence basée sur le genre, le VIH et le travail sur l'égalité de genre. Les cas d'exploitation et d'abus sexuels signalés, a expliqué la personne chargée de la coordination en matière de VIH dans une opération de soutien à la paix :

« sont [...] directement transmis à l'unité de conduite et de discipline (CDU). Je ne peux pas parler au nom de l'équipe CDU, je suis en charge des questions relatives au VIH/SIDA et aux IST. »

Les activités liées au VIH et à la violence basée sur le genre menées par les opérations de soutien à la paix ne sont pas seulement le fait des unités respectives de la mission, mais aussi de la police et du personnel militaire. Comme l'a expliqué une personne interrogée dans un centre de formation au soutien à la paix :

« Il y a des officiers en charge des questions sexospécifiques et de la coopération civilo-militaire qui représentent le contingent auprès de la communauté, mais en même temps, le [...] contingent fournit des services sociaux à la communauté hôte. »

Le personnel policier et militaire est censé intégrer la prévention et la réponse au VIH et à la violence basée sur le genre dans le cadre des activités qui lui sont confiées. Comme l'a souligné un centre de formation au soutien de la paix :

« la formation vise à prévenir la violence sexuelle et sexiste/la violence sexuelle liée aux conflits et le VIH pour/par les soldats de la paix. On s'attend également à ce qu'ils sensibilisent ou forment les acteurs locaux et les populations hôtes là où ils sont déployés ».

Toutefois, les écarts en matière de disponibilité, d'accessibilité, de régularité et d'approfondissement de la formation dans ces domaines pour le personnel policier et militaire (voir le constat 1 ci-dessus) peuvent ne pas les préparer de manière adéquate à s'engager auprès de la communauté hôte sur ces questions.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Sur la base des résultats de l'étude, une série d'actions recommandées spécifiques aux opérations de soutien à la paix et aux partenaires qui les soutiennent a été publiée. Elles visent à améliorer l'intégration et la prise en compte des activités de prévention et de réponse au VIH et à la violence basée sur le genre par les opérations de soutien à la paix.

- **Améliorer l'intégration et la prise en compte des mandats de protection des opérations de soutien à la paix en plaçant les personnes (et les survivants) au centre de la prévention et de la réponse au VIH et à la violence basée sur le genre.** La prise en compte de la vulnérabilité et le respect des droits humains et de l'égalité de genre devraient être les fondements de la structuration des activités des opérations de soutien à la paix dans ces domaines.
- **Mettre en place des capacités adéquates, intégrées et actualisées en matière de violence basée sur le genre et de VIH au-delà des unités spécialisées dans les opérations de soutien à la paix (et les doter de ressources et d'un soutien adéquat).** Si l'intensification du soutien aux unités chargées du VIH et du genre au sein des missions reste importante, l'ensemble du personnel des opérations de soutien à la paix doit être habilité à identifier la manière dont le VIH et la violence basée sur le genre (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels) se manifestent dans les zones de mission. Ils doivent comprendre comment ils se renforcent mutuellement, pourquoi une prévention et une réponse efficaces sont essentielles au succès de la mission et comment le personnel des opérations de soutien à la paix est censé y faire face. Les opérations de soutien à la paix doivent passer de l'influence sur le comportement individuel à la création d'un changement culturel et d'un impact sur les communautés avec lesquelles elles travaillent.
- **Accroître les investissements dans l'intégration de la violence basée sur le genre et du VIH dans les mandats et les activités des missions des opérations de soutien à la paix, y compris par des mécanismes clairs de responsabilisation.**

3. Manque de preuves : lier les investissements dans les capacités de lutte contre le VIH et la violence basée sur le genre aux performances des opérations de soutien à la paix

Il existe de multiples possibilités d'impacts positifs de la formation intégrée sur le VIH et la violence basée sur le genre dans les opérations de soutien à la paix (tableau 4). Comme l'a illustré un centre de formation au soutien à la paix :

« en fin de compte, nous voulons que l'impact au niveau individuel fasse la différence à un niveau plus large [...] ».

TABLEAU 4.

Utilisations signalées par le personnel des opérations de soutien à la paix des connaissances sur la violence basée sur le genre (y compris la violence sexuelle liée au conflit) et le VIH dans les interactions avec la population hôte.



ÉDUCATION

Sensibilisation et formation de la population locale, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables et les autorités locales (y compris la police locale et les responsables communautaires).



PROTECTION

Protection des prestataires de services et des civils, en particulier des groupes à risque et des survivants.



ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Dialogues informels avec les populations locales et déplacées ; implication auprès des femmes et des filles, des principaux dirigeants et des organisations communautaires (y compris les femmes dirigeantes et les organisations dirigées par des femmes) ; mobilisation des parties prenantes et police de proximité.



SUIVI ET ÉVALUATION

Identification et notification des cas, conseils et rapports aux autorités du gouvernement hôte, coopération civilo-militaire, administration.



ACCÈS AUX SOINS

Orientation vers des services, un soutien et des conseils psychosociaux, des programmes de santé communautaire et sensibilisation, premiers soins (y compris mesures immédiates après l'exposition).



AUTRE ASSISTANCE

Liée aux opérations de développement et d'aide humanitaire, telles que les activités de subsistance, l'acheminement de l'aide humanitaire et le transport des survivants.

Toutefois, l'étude a mis en évidence un soutien variable de la part des dirigeants sur le terrain en ce qui concerne la formation. Comme l'a mentionné une personne interrogée dans le cadre d'une mission de paix, la formation sur la violence basée sur le genre et le VIH au sein de la mission se heurte au manque de « soutien [substantiel] de la part de la direction de la mission [...] dans la mise en œuvre de la formation et des séances d'information ». Cette réticence pourrait être partiellement liée au manque de clarté et de preuves sur les résultats attendus et réalisés des initiatives de développement des capacités au niveau de l'opération de soutien à la paix, bien que des recherches supplémentaires soient nécessaires pour le confirmer.

L'étude a fourni des données préliminaires dans ce domaine, qui font état d'une amélioration des performances individuelles (20 % des réponses y font référence) et d'une plus grande sensibilité dans le comportement professionnel de la personne interrogée (mentionnée dans 12 % des réponses), parmi les trois résultats les plus fréquemment cités de la formation sur le VIH et la violence basée sur le genre parmi le personnel policier et militaire. Comme l'a expliqué une femme officier militaire récemment déployée au sein de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), « la formation [...] a aidé à prendre en charge les victimes de la violence sexuelle liée aux conflits et a permis de répondre à leurs besoins en matière de sécurité, de soins médicaux et de conseils ».

Cependant, la capacité accrue du personnel des opérations de soutien à la paix et des unités de mission à aborder la prévention et la réponse intégrées au VIH et à la violence basée sur le genre pourrait ne pas être suffisante pour atteindre les résultats souhaités. Par exemple, bien que la formation sur l'exploitation et les abus sexuels soit largement disponible, accessible et suivie, les opérations de soutien à la paix continuent de rencontrer des difficultés pour traduire la sensibilisation individuelle à l'exploitation et aux abus sexuels en une réduction significative de ces cas. Et ce, en dépit de l'effet dissuasif individuel qu'elle aurait (mentionné dans 51 % des réponses). La sensibilisation, la prise de conscience et la formation continue sur le VIH et la violence basée sur le genre ont toutes un rôle à jouer ; toutefois, elles doivent s'accompagner de contrôles de qualité, de conseils individuels et d'une reconnaissance positive des changements réalisés, étayés par des mécanismes de responsabilisation solides.

La sensibilisation, la prise de conscience et la formation continue sur le VIH et la violence basée sur le genre ont toutes un rôle à jouer ; toutefois, elles doivent s'accompagner de contrôles de qualité, de conseils individuels et d'une reconnaissance positive des changements réalisés, étayés par des mécanismes de responsabilisation solides.



Mission conjointe de la MINUSMA, du Ministère de la Santé et du Haut Conseil National de Lutte contre le VIH pour revigorer la réponse au VIH dans le centre du Mali.
© ONUSIDA/Yaye Kanny Diallo

ACTIONS RECOMMANDÉES

Sur la base des résultats de l'étude, une série d'actions recommandées spécifiques aux opérations de soutien à la paix et aux partenaires qui les soutiennent a été publiée. Elles cherchent à améliorer les liens entre les investissements dans les capacités de prise en charge du VIH et de la violence basée sur le genre et les performances des opérations de soutien à la paix.

- **Préciser les résultats attendus de la formation intégrée sur la violence basée sur le genre et le VIH, du développement des capacités et de l'intégration au niveau de la mission et de la communauté.**

- **Mener des recherches supplémentaires pour évaluer l'impact de la formation sur les performances des opérations de soutien à la paix et la contribution à l'accomplissement des mandats.** Bien que des efforts notables aient été entrepris à cet égard, des recherches supplémentaires sont nécessaires (125, 126). En particulier, la formation sur le VIH et la violence basée sur le genre devrait intégrer une composante d'évaluation dès le début. Les Nations unies ont déjà franchi une étape importante à cet égard avec la publication récente de leurs directives sur la conception, l'exécution et l'évaluation de la formation (127). Toutefois, la mise en œuvre des directives en matière d'évaluation est souvent subordonnée à la priorité, au coût, à la disponibilité de l'expertise en matière d'évaluation et au rendement escompté, et peut facilement être dépourvue de priorité. Les organisations de déploiement doivent faire des efforts supplémentaires pour investir stratégiquement dans les évaluations de la formation dans les domaines qui étudient l'effet de la formation sur le comportement et les performances au travail, ainsi que l'impact de ces domaines. Les données d'évaluation devraient être rendues publiques.

- **Rechercher les facteurs favorables et défavorables qui influencent la traduction effective des capacités accrues du personnel et des unités des opérations de soutien à la paix en résultats** dans le contexte de la prévention et de la réponse au VIH et à la violence basée sur le genre.

4. Concrétiser l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix : opportunités manquées pour plus d'efficacité, de collaboration et de résultats

En s'engageant auprès d'un large éventail d'acteurs du développement, du gouvernement et de la communauté, les unités de mission jouent un rôle central dans la promotion d'approches multipartites et multisectorielles du VIH et de la violence basée sur le genre. Les efforts devraient s'inscrire dans le cadre de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, qui appelle à tirer parti de l'avantage comparatif de chaque groupe d'acteurs et à travailler sur des calendriers pluriannuels pour obtenir des résultats collectifs (128- 130).

La collaboration et la coordination en matière de violence basée sur le genre et de VIH entre les opérations humanitaires et les opérations de paix, lorsqu'elles sont toutes deux présentes dans le même contexte national, restent un défi.

Toutefois, l'étude a révélé que la collaboration et la coordination en matière de violence basée sur le genre et de VIH entre les opérations humanitaires et les opérations de paix, lorsqu'elles sont toutes deux présentes dans le même contexte national, restent un défi. Comme l'a fait remarquer une personne interrogée dans le cadre d'une opération de soutien à la paix, « dans les sections de la mission, nous travaillons parfois de façon isolée au lieu d'exécuter un mandat en tant qu'unité des Nations unies. Les institutions des Nations unies travaillent de la même manière ». Il s'agit là d'une occasion manquée de tirer parti de l'expertise qui réside dans les opérations humanitaires en matière de prévention et de réponse au VIH et à la violence basée sur le genre. Les personnes interrogées ont également mentionné un « problème de motivation de la part des pays hôtes » et le maintien d'une « bonne collaboration entre les composantes de la mission et les institutions nationales chargées du VIH/sida, des questions sexospécifiques, de la violence sexuelle et sexiste et de la violence sexuelle liée aux conflits [...] » comme défis à la collaboration avec les processus et les institutions du pays hôte et au soutien de ceux-ci.

Comme le souligne l'évaluation commandée par le groupe de gestion de l'évaluation humanitaire interinstitutions sur l'égalité de genre et l'émancipation des femmes et des filles à l'horizon 2020, « le système international se trouve en terrain inconnu lorsqu'il s'agit de promouvoir l'intégration de la sexospécificité dans le processus de lien dans sa version actuelle » (131).

ACTIONS RECOMMANDÉES

Sur la base des résultats de l'étude, une série d'actions recommandées spécifiques aux opérations de soutien à la paix et aux partenaires qui les soutiennent a été publiée. Elles visent à améliorer l'efficacité, la collaboration et les résultats des opérations de soutien à la paix :

- **Mener des recherches supplémentaires sur les écarts et les opportunités concernant l'engagement des opérations de soutien à la paix avec les parties prenantes et les plateformes concernées** (équipes conjointes des Nations unies sur le sida, groupes humanitaires, système de santé, organisations non gouvernementales internationales et locales, communautés) dans leurs efforts pour mettre en œuvre des actions contre le VIH et la violence basée sur le genre dans le cadre de leur mandat de protection.
- **Étudier comment la prévention et la réponse intégrées au VIH et à la violence basée sur le genre pourraient constituer un programme autour duquel développer une vision stratégique et/ou un cadre général pour améliorer les modes de collaboration intersectorielle**, conformément à la priorité du système des Nations unies sur l'adoption de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix.

5. Des problèmes persistants : la stigmatisation et la discrimination liées au VIH restent un défi

Plus de 20 ans après l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1308 (17 juillet 2000), le VIH reste un domaine qui requiert l'attention des opérations de soutien à la paix et des partenaires qui les soutiennent.

Des progrès restent à faire pour que le recrutement ne soit pas discriminatoire en fonction du statut sérologique. Une fois déployées, les personnes vivant avec le VIH doivent également bénéficier d'un milieu favorable qui garantisse leur droit à la vie privée, à la confidentialité et à la non-discrimination.

L'un des principaux problèmes mis en évidence par l'étude dans ce domaine est le manque de clarté des exigences de pré-déploiement liées au VIH. Les personnes interrogées ont souligné le recours au dépistage obligatoire du VIH par les pays fournisseurs de forces de police et de contingents avant le déploiement - même si les opérations de soutien à la paix ne demandent pas d'informations sur le statut sérologique dans les processus de recrutement, ou n'incluent pas la séropositivité comme un facteur d'exclusion pour servir (132).¹⁹ Les personnes interrogées dans la moitié des pays fournisseurs de forces de police et de contingents ont également indiqué que les personnes séropositives n'étaient pas autorisées à participer aux missions de paix des Nations unies ou de l'Union africaine, ou que leur déploiement pouvait être soumis à certaines conditions. Des travaux supplémentaires seraient nécessaires pour clarifier si le dépistage obligatoire du VIH et la séronégativité font effectivement partie des exigences de pré-déploiement des pays fournisseurs de forces de police et de contingents (ou du pays hôte des opérations de soutien à la paix), ou s'ils sont simplement perçus comme tels par les officiers de police ou de l'armée. Néanmoins, des progrès restent à faire pour que le recrutement ne soit pas discriminatoire en fonction du statut sérologique. Une fois déployées, les personnes vivant avec le VIH doivent également bénéficier d'un milieu favorable qui garantisse leur droit à la vie privée, à la confidentialité et à la non-discrimination.

L'étude a révélé qu'au cours du déploiement, des écarts persistent dans l'utilisation des services institutionnels disponibles en matière de VIH. Cette situation peut être partiellement liée à une sensibilisation insuffisante des individus aux risques et à un soutien insuffisant de la part de la direction de la mission. Comme l'a souligné une personne interrogée dans le cadre d'une opération de soutien à la paix, « [...] certains responsables supérieurs ne sont pas au courant du mandat de la section VIH/sida et la plupart de nos collègues [...] se comportent comme s'ils ne pouvaient jamais être infectés ». La stigmatisation et la discrimination liées au VIH restent également un problème dans les opérations de soutien à la paix. Les attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH subsistent parmi le personnel déployé, malgré la formation dispensée avant le déploiement et au cours de la mission. Le troisième résultat individuel le plus fréquemment mentionné de la formation sur le VIH (cité dans 12 % des réponses) est l'amélioration de la sensibilité dans le comportement professionnel de la personne interrogée. Pourtant, une policière récemment déployée dans le cadre de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a déclaré : « Je [...] soutiens fermement le fait que les policiers atteints du VIH et du sida ne devraient pas être autorisés à participer à une mission des Nations unies ou de l'Union africaine, afin d'enrayer la propagation de cette maladie mortelle. Il ne s'agit pas de stigmatisation, mais d'évitement ».

¹⁹ Les Nations unies (Département des opérations de maintien de la paix) soutiennent fermement une politique de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel, en notant qu'elles n'exigent à aucun moment que les individus subissent un test de dépistage du VIH dans le cadre de leur déploiement en tant que soldats de la paix.

ACTIONS RECOMMANDÉES

Sur la base des résultats de l'étude, une série d'actions recommandées spécifiques aux opérations de soutien à la paix et aux partenaires qui les soutiennent a été publiée. Elles visent à améliorer la manière dont les opérations de soutien à la paix abordent le VIH, notamment en mettant fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH :

- **Formuler clairement les exigences préalables au déploiement liées au VIH dans les manuels de santé et de soutien médical des Nations unies et de l'Union africaine**, afin qu'ils servent d'outils d'orientation pour les pays fournisseurs de contingents et de forces de police. Veiller à ce que le recrutement soit fondé (et perçu comme tel) sur le mérite et non sur le statut VIH, et à ce qu'une fois déployées, les personnes vivant avec le VIH puissent garantir leur droit à la vie privée, à la confidentialité et à la non-discrimination.
- **Travailler avec les responsables des missions pour s'assurer que les opérations de soutien à la paix accordent la priorité à la riposte au VIH**, notamment en s'attaquant à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH et en reconnaissant que la riposte au VIH constitue un point d'entrée clair pour l'intégration de la violence basée sur le genre (133). Veiller à ce que les services d'action contre la violence basée sur le genre tiennent compte des besoins des personnes vivant avec le VIH et qu'ils œuvrent à l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination.



Femme officier militaire.
© ONUSIDA

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La violence basée sur le genre est une violation flagrante des droits humains et un crime au regard du droit international et du droit humanitaire. Elle cause des dommages incommensurables à la santé physique, mentale, sexuelle et reproductive des survivants. Les effets délétères de la violence basée sur le genre ont une grande portée, affectant les survivants, leurs familles et les communautés dans leur ensemble, en plus de ralentir les progrès dans l'éradication du VIH et la réalisation de l'égalité de genre.

La violence basée sur le genre est omniprésente dans les situations de conflit, de fragilité et d'urgence humanitaire, exacerbant le risque d'infection par le VIH et menaçant la santé et le bien-être des personnes déjà gravement touchées par les conflits et les crises, y compris les personnes vivant avec le VIH. Les risques et les vulnérabilités liés au VIH sont également élevés dans ces contextes. L'obligation légale, voire morale, d'éliminer la violence basée sur le genre, associée à des besoins importants non satisfaits en matière de VIH et de violence basée sur le genre, souligne l'urgence d'investir davantage dans la prévention, l'atténuation et la réponse au VIH et à la violence basée sur le genre dans ces contextes.

Le rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé « *Notre programme commun* » fait écho à cette urgence, en appelant à l'éradication de la violence basée sur le genre, notamment par le biais d'un plan d'intervention d'urgence (134). Dans le contexte de situations fragiles, les débiteurs d'obligations, y compris les opérations de soutien à la paix, doivent jouer leur rôle pour que ces engagements et d'autres engagements pertinents en matière de violence basée sur le genre et de VIH deviennent une réalité sur le terrain.

Les recherches menées dans le cadre du présent rapport ont mis en évidence les différents défis à relever pour traduire les principes convenus en actions, et les actions en résultats. Les résultats suggèrent que le VIH et la violence basée sur le genre sont négligés et déconnectés dans le contexte du renforcement des capacités du personnel des organisations de soutien à la paix, ainsi que dans la gestion et la mise en œuvre des mandats et des activités des opérations de soutien à la paix.

Il est nécessaire d'adopter une nouvelle façon de travailler pour améliorer l'efficacité des opérations de paix et pour permettre aux débiteurs d'obligations de s'acquitter de leurs responsabilités dans ces domaines. L'adoption et l'intensification de réponses intégrées et multisectorielles à la violence basée sur le genre et au VIH sont cruciales. L'élimination de la violence et le respect des droits humains et de l'égalité de genre devraient être les fondements de la structuration des activités des opérations de soutien à la paix dans ces domaines.

Tout en reconnaissant que les ressources sont limitées et que les priorités sont multiples et concurrentes, les opérations de soutien à la paix doivent s'attaquer à la prévention, à l'atténuation et à la réponse au VIH et à la violence basée sur le genre à l'intérieur et à l'extérieur de la mission, conformément à leur mandat. Il s'agit non seulement de s'aligner sur les engagements normatifs, mais aussi d'avoir un impact positif sur les performances

opérationnelles. En effet, l'exploitation des synergies entre les interventions liées au VIH et à la violence basée sur le genre et la coordination des efforts dans le cadre de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix dans les contextes fragiles peuvent offrir des possibilités de planification conjointe, de partage des données et de fourniture de services intégrés, ce qui peut à son tour maximiser l'impact de ressources limitées.

Ce rapport ne couvre qu'une petite partie d'une conversation beaucoup plus vaste qui nécessite davantage de recherche, de collaboration et d'engagement multisectoriel. Les recommandations suivantes sont présentées comme une contribution au processus d'élaboration d'une approche davantage holistique, fondée sur les droits humains et transformatrice en matière de genre pour le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles. Tout en prenant comme point de départ le travail des organisations de soutien à la paix, elles donnent des indications plus générales aux débiteurs d'obligations en ce qui concerne le développement, la paix, la sécurité et l'action humanitaire pour qu'ils progressent dans l'adoption et le développement de réponses intégrées, multisectorielles et généralisées à la violence basée sur le genre et au VIH.



1

Une formulation claire et explicite concernant le VIH et la violence basée sur le genre doit être employée dans tous les mandats pertinents des opérations de soutien à la paix. Elle devra se traduire par l'adoption et l'intensification de réponses intégrées, multisectorielles et généralisées au VIH et à la violence basée sur le genre, étayées par les principes de l'égalité de genre et des droits humains, et soutenues par des plans opérationnels clairs.

Il ne suffit pas que la violence basée sur le genre et le VIH soient implicites dans les mandats des opérations de soutien à la paix. La formulation doit être à la fois explicite et étayée par des plans opérationnels clairs sur la manière dont le mandat sera traduit en action, notamment par une formation intégrée de haute qualité avant le déploiement de *l'ensemble* du personnel sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive (y compris le VIH) et la violence basée sur le genre (y compris la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les abus sexuels). Il serait utile, pour l'apprentissage horizontal, de savoir si et comment les opérations de soutien à la paix dotées d'un mandat explicite de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre se traduisent par une action transformatrice.

Quarante années d'expérience dans la riposte au VIH ont montré que la multisectorialité,²⁰ le *mainstreaming*²¹ et l'intégration²² sont essentiels pour obtenir de meilleurs résultats, réduire les inégalités et promouvoir le bien-être général dans les communautés touchées. Cela signifie qu'il faut recourir à une combinaison judicieuse d'interventions sanitaires et non sanitaires (en tenant compte des facteurs sociaux, économiques et culturels plus vastes qui sous-tendent à la fois le VIH et la violence basée sur le genre et qui exacerbent la stigmatisation et la discrimination liées au VIH), impliquer un large éventail de parties prenantes et de secteurs dans leur conception et leur mise en œuvre (de la santé à l'éducation, l'emploi, la justice, la protection sociale et les communautés touchées), et veiller à ce que les services soient structurés autour d'approches centrées sur les personnes et les survivants (étayées par une compréhension claire des domaines dans lesquels les

20 Les approches multisectorielles du VIH peuvent être définies comme « cherchant à réduire la prévalence du VIH, à fournir des soins et des traitements aux personnes vivant avec le VIH (PVIH) et à atténuer les effets de l'épidémie sur les populations touchées en recourant à une combinaison judicieuse d'interventions sanitaires et non sanitaires et en associant un vaste éventail de parties prenantes à leur conception et à leur mise en œuvre » (135).

21 L'intégration du sida se réfère à « un processus qui permet aux acteurs du développement de s'attaquer aux causes et aux effets du sida de manière efficace et durable, à la fois dans le cadre de leur travail habituel et sur leur lieu de travail » (136).

22 La notion d'intégration a été officialisée en 2016, lorsque l'Assemblée mondiale de la santé a adopté le Cadre de l'OMS pour des services de santé intégrés centrés sur les populations, qui propose une vision de « l'égalité d'accès à des services de santé de qualité qui sont ... coordonnés dans le continuum de soins, et qui sont complets, sûrs, efficaces, opportuns, efficaces et acceptables » (13).

problèmes liés au VIH et à la violence basée sur le genre sont distincts, ainsi que des domaines dans lesquels ils se chevauchent).

Il est essentiel de renforcer la coordination, d'améliorer la cohérence et le dialogue entre les acteurs du développement, de la paix et de la sécurité et les acteurs humanitaires (138) dans ces domaines. Il s'agit notamment de renforcer les capacités du personnel des opérations de soutien à la paix, des acteurs de l'aide humanitaire et du développement qui soutiennent les mêmes communautés en matière de prévention, de réponse et d'atténuation de la violence basée sur le genre et du VIH. Il s'agit également de garantir l'engagement significatif des communautés, y compris des organisations dirigées par des femmes vivant avec le VIH et d'autres organisations dirigées par les communautés qui peuvent être présentes dans ces contextes. L'exploitation de l'expertise en matière de VIH et de violence basée sur le genre qui a pu être acquise dans les différents secteurs, par exemple par le biais de sessions intersectorielles de formation des formateurs sur le VIH et la violence basée sur le genre et leurs liens, constitue une occasion potentielle précieuse d'améliorer les capacités sur ces questions, par le biais du partage des ressources.

Des documents d'orientation partageant les meilleures pratiques et définissant des cadres conceptuels clairs sur les liens entre le VIH et la violence basée sur le genre, fondés sur une approche basée sur les droits humains, pourraient également contribuer au processus d'intégration. Il s'agit notamment d'orientations à l'intention des débiteurs d'obligations sur la manière de traduire les engagements en matière de VIH et de violence basée sur le genre en efforts de prévention, d'atténuation et de riposte qui répondent aux besoins transversaux des survivants de la violence basée sur le genre et des personnes touchées par le VIH ou vivant avec le VIH.



2

De solides mécanismes de responsabilisation doivent être créés à tous les niveaux, afin de garantir la mise en œuvre effective, par les débiteurs d'obligations, de la myriade de déclarations et d'engagements déjà pris sur le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles.

Dans ce cadre, les débiteurs d'obligations dans les contextes fragiles doivent faire preuve de responsabilité envers les populations touchées, notamment en facilitant le leadership des communautés touchées dans le suivi et le retour d'information sur les services fournis. L'inclusion et le leadership des femmes, y compris des femmes vivant avec le VIH, des populations clés et des jeunes sont particulièrement importants.

Cette étude a mis en évidence des écarts importants dans la conversion des engagements normatifs sur le VIH et la violence basée sur le genre en potentiel d'action des opérations de soutien de la paix.

Les incitations individuelles et systémiques et les mécanismes de responsabilisation visant à faire respecter les impératifs juridiques et les engagements normatifs en matière d'action contre le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles sont essentiels, en particulier dans le contexte des opérations de soutien à la paix.²³ Ils doivent être

23 L'étude suggère que les mécanismes de responsabilisation et les mesures incitant les opérations de soutien à la paix et leur personnel à agir contre le VIH et la violence basée sur le genre ne sont pas toujours à la hauteur des engagements institutionnels pris. Malgré les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et les documents de l'Union africaine appelant à l'amélioration des capacités des opérations de soutien à la paix en matière de VIH et de violence basée sur le genre, l'étude a mis en évidence l'engagement hésitant des dirigeants et les écarts importants en matière de potentiel d'action dans ces domaines. Des efforts supplémentaires sont essentiels pour faire appliquer les politiques de formation existantes dans ces domaines et pour tenir les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ainsi que les leaders des opérations de soutien à la paix responsables de l'état de préparation opérationnelle dans ces domaines.

renforcés à tous les niveaux, du niveau collectif aux opérations individuelles de soutien à la paix, par le biais de :

- Les États membres de l'ONU ont fortement insisté sur ce point.
- Le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine définissent clairement les mandats spécifiques relatifs au VIH et à la violence basée sur le genre pour les opérations de soutien à la paix et en assurent le suivi.
- Le département des opérations de maintien de la paix des Nations unies et la Division des opérations de soutien à la paix (DOSP) de la Commission de l'Union africaine accordent activement la priorité à ces questions, y compris dans le cadre des budgets.
- Au niveau de la mission, par le biais de mécanismes de suivi et de responsabilisation dirigés par la communauté.



3

Les débiteurs d'obligations doivent convenir d'un programme de recherche multisectoriel et réalisable sur le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles et s'engager à le mettre en œuvre. Pour cela, ils devront s'appuyer sur une évaluation des écarts en matière de données et en tenant compte de la complexité, de la sensibilité et de l'intersectionnalité de la violence basée sur le genre et du VIH dans les contextes fragiles. Il s'agit notamment de permettre aux communautés de s'approprier la production d'éléments probants et de créer des plans d'action clairs sur la manière dont les éléments probants éclaireront l'action sur le terrain.

La production d'éléments probants sur le VIH et la violence basée sur le genre et leurs liens dans les contextes fragiles est un élément essentiel de l'élaboration d'approches multisectorielles et intégrées fondées sur les droits humains. Si l'on veut progresser dans la lutte contre le VIH et la violence basée sur le genre dans ces contextes, et notamment plaider avec succès en faveur de leur priorisation et de leur intégration, il est nécessaire de mieux comprendre ce qui se passe sur le terrain, ainsi que les expériences des différents groupes qui sont touchés. Pour bien comprendre la situation sur le terrain et relever les défis posés par le VIH et la violence basée sur le genre dans les contextes fragiles, il est impératif de procéder à une ventilation par population et d'adopter une approche intersectionnelle. Cela signifie que les données doivent être ventilées et analysées en fonction de différentes catégories, telles que la sexospécificité, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut socio-économique et d'autres caractéristiques pertinentes. Ce faisant, nous pouvons mieux comprendre les expériences uniques et les vulnérabilités auxquelles sont confrontés les différents groupes concernés par ces questions.

Cela suppose un engagement de la part des débiteurs d'obligations et des autres parties prenantes concernées en faveur d'une recherche multisectorielle qui tienne compte de l'environnement opérationnel difficile, de la complexité, de la sensibilité et de l'intersectionnalité (139) de la violence basée sur le genre et du VIH dans les contextes fragiles. Il est essentiel de donner aux communautés les moyens de s'approprier la production de données probantes pour que la recherche soit pertinente et sensible au contexte local, que le processus de recherche soutienne les capacités locales (140) et qu'il soit adapté aux réalités des contextes fragiles.



Camp médical organisé par la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM).
© AMISOM Photo/Mukhtar Nuur

RÉFÉRENCES

1. Une année marquée par des besoins humanitaires criants : les crises que le monde ne peut ignorer en 2023 Comité international de la Croix-Rouge [site web]. Genève : Comité international de la Croix-Rouge ; 2023 (www.icrc.org/en/document/humanitarian-crises-world-cant-ignore-2023, consulté le 19 octobre 2023).
2. Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme alimentaire mondial Réunion de haut niveau sur le VIH/sida Humanitarian fact sheet. Genève : HCR ; 2019. (https://hivinemergencies.org/sites/default/files/inline-files/Final_HIV%20Data%20Doc%20UNHCR_WFP_May%202020.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
3. Vu A, Adam A, Wirtz A, et al. The prevalence of sexual violence among female refugees in complex humanitarian emergencies : a systematic review and meta-analysis. PLOS Currents, 2014, 6.
4. Questions fréquemment posées : Types de violence à l'encontre des femmes et des filles. ONU Femmes [site web]. New York : ONU Femmes. (www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence, consulté le 19 octobre 2023).
5. Secrétariat des Nations unies. Bulletin du Secrétaire général sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels. New York : Nations Unies ; 9 octobre 2003 (ST/SGB/2003/13). (www.unhcr.org/media/secretary-generals-bulletin-special-measures-protection-sexual-exploitation-and-sexual-abuse, consulté le 19 octobre 2023).
6. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Violence sexuelle liée aux conflits. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies. New York : Nations Unies ; 03 juin 2020 (S/2020/487). (<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N20/065/40/PDF/N2006540.pdf?OpenElement>, consulté le 19 octobre 2023).
7. Global Protection Cluster. MODULE 4 : Répondre à une révélation de violence basée sur le genre en tant que non-spécialiste de la violence basée sur le genre. Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Genève : Comité permanent interorganisations ; 2016. (https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/10/Module-4_Responding-to-GBV-disclosure_Slides-FINAL.pptx, consulté le 19 octobre 2023).
8. Cadre pour des services de santé intégrés et centrés sur la personne. Rapport du Secrétariat. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 15 avril 2016. (A/69/39). (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_39-en.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
9. Qualité des soins dans les contextes fragiles, touchés par des conflits et vulnérables. Organisation mondiale de la santé [site web]. Genève : Organisation mondiale de la santé ; 2023 ([www.who.int/teams/integrated-health-services/quality-health-services/quality-of-care-in-fragile-conflict-affected-and-vulnerable-settings#:~:text=Fragile%2C%20conflict%2Daffected%20and%20vulnerable%20\(FCV\)%20settings%20is,protracted%20emergencies%20and%20armed%20conflicts](http://www.who.int/teams/integrated-health-services/quality-health-services/quality-of-care-in-fragile-conflict-affected-and-vulnerable-settings#:~:text=Fragile%2C%20conflict%2Daffected%20and%20vulnerable%20(FCV)%20settings%20is,protracted%20emergencies%20and%20armed%20conflicts), consulté le 19 octobre 2023).
10. États de fragilité 2022. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques ; 2022. (www.oecd-ilibrary.org/sites/c7fedf5e-en/index.html?itemId=/content/publication/c7fedf5e-en, consulté le 19 octobre 2023).
11. Adapté de la doctrine de l'Union africaine sur les opérations de soutien à la paix. Addis-Abeba : Union africaine ; 2019. (www.peaceau.org/uploads/en-au-pso-doctrine-final-draft.pdf, consulté le 19 octobre 2023) et Terminologie. Maintien de la paix des Nations Unies [site web]. New York : Maintien de la paix des Nations Unies ; 2019 (<https://peacekeeping.un.org/en/terminology>, consulté le 19 octobre 2023).
12. Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 – Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida. Genève : ONUSIDA ; 2021 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/global-AIDS-strategy-2021-2026_en.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
13. Cadre pour des services de santé intégrés et centrés sur la personne. Rapport du Secrétariat. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 15 avril 2016. (Doc de l'ONU A69/39). (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_39-en.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
14. Kuchukhidze S, Panagiotoglou D, Boily MC, et al. The effects of intimate partner violence on women's risk of HIV acquisition and engagement in the HIV treatment and care cascade: a pooled analysis of nationally representative surveys in sub-Saharan Africa. Lancet HIV. 2023 ; 10:e107-117.
15. Durevall D, Lindskog A. Intimate partner violence and HIV in ten sub-Saharan African countries: what do

- the Demographic and Health Surveys tell us? *Lancet Global Health*. 2015; 3:e34–43.
16. Leis M, McDermott M, Koziarz A, et al. Intimate partner and client-perpetrated violence are associated with reduced HIV pre-exposure prophylaxis (PrEP) uptake, depression and generalized anxiety in a cross-sectional study of female sex workers from Nairobi, Kenya. *J. Int. AIDS Soc.* 2021 ; 24(Suppl2):e25711.
 17. Mendoza C, Barrington C, Donastorg Y, et al. Violence from a sexual partner is significantly associated with poor HIV care and treatment outcomes among female sex workers in the Dominican Republic. *J. Acquired Immune Deficiency Syndromes*. 2017; 74(3):273-8.
 18. Ogonnaya IN, Reed E, Wanyenze RK, et al. Perceived barriers to HIV care and viral suppression comparing newly diagnosed women living with HIV in rural Uganda with and without a history of intimate partner violence. *J. Interpersonal Violence* ; 2021 ; Jun 26:8862605211028284.
 19. Hatcher AM, Brittain K, Phillips TK, et al. Longitudinal association between intimate partner violence and viral suppression during pregnancy and postpartum in South African women. *AIDS*. 2021;35(5):791–799.
 20. Hampanda KM. Intimate partner violence and HIV-positive women's non-adherence to antiretroviral medication for the purpose of prevention of mother-to-child transmission in Lusaka, Zambia. *Soc. Sci. Med.* 2016 ; 153:123-130.
 21. Kidman R, Violari A. Dating violence against HIV-infected youth in South Africa : associations with sexual risk behavior, medication adherence, and mental health. *J Acquired Immune Deficiency Syndromes*. 2018; 77(1):64–71.
 22. Shang, B. Tackling gender inequality: definitions, trends, and policy designs. Document de travail 2022/232. Washington, DC : Fonds monétaire international ; 2022 (ISBN/ISSN : 9798400224843/1018-5941). (www.imf.org/-/media/Files/Publications/WP/2022/English/wp2022232-print-pdf.ashx, consulté le 19 octobre 2023).
 23. États de fragilité 2022. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques ; 2022. (www.oecd-ilibrary.org/sites/c7fedf5e-en/index.html?itemId=/content/publication/c7fedf5e-en, consulté le 19 octobre 2023).
 24. Rapport mondial sur l'écart entre les hommes et les femmes 2021. Cologny : Forum économique mondial ; 2021. (www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 25. Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021–2026. Mettre fin aux inégalités. Mettre fin au sida. Genève : ONUSIDA ; 2021. (<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/global-AIDS-strategy-2021-2026-en.pdf#:~:text=The%20Global%20AIDS%20Strategy%20aims%20to%20reduce%20these,AIDS%20as%20a%20public%20health%20threat%20by%2030,> consulté le 19 octobre 2023).
 26. Shelter from the storm: a transformative agenda for women and girls in a crisis-prone world. État de la population mondiale en 2015. New York : Fonds des Nations unies pour la population ; 2015. (www.unfpa.org/sites/default/files/sowp/downloads/State_of_World_Population_2015_EN.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 27. Union africaine, H6 (FNUAP, UNICEF, ONU Femmes, OMS, ONUSIDA, Groupe de la Banque mondiale). Vers une intensification de la coopération entre l'Union africaine et les Nations unies pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste et la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans les situations humanitaires. Genève : ONUSIDA ; 2018.
 28. Pourquoi nous avons besoin de plus de voix féminines pour faire face aux crises humanitaires. Forum économique mondial [site web]. Cologny : Forum économique mondial ; 2022 (www.weforum.org/agenda/2022/05/listening-to-female-voices-can-stop-humanitarian-crises-harming-women-s-and-girls-health/, consulté le 19 octobre 2023).
 29. Heise L, McGrory E. Violence contre les femmes et les filles et le VIH : Report on a high level consultation on the evidence and implications, 12-14 mai 2015. Greentree Estate. Londres : STRIVE Research Consortium et London School of Hygiene and Tropical Medicine ; 2016. (www.whatworks.co.za/documents/publications/83-green-report-ii-1/file, consulté le 19 octobre 2023).
 30. Wood EJ. Rape as a practice of war: toward a typology of political violence. *Politics & Society*. 46(4) : 513-537. (doi.org/10.1177/0032329218773710).
 31. Gevers A, Musuya T, Bukuluki P. Why climate change fuels violence against women. Programme des Nations Unies pour le développement [site web] New York : United Nations Development Programme; 2020 (www.undp.org/blog/why-climate-change-fuels-violence-against-women, consulté le 19 octobre 2023).
 32. Castañeda Camey I, Sabater L, Owren C, et al. Gender-based violence and environment linkages: The violence of inequality. Wen, J. (ed.) Gland: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources; 2020. (doi.org/10.2305/IUCN.CH.2020.03.en).
 33. Genre, déplacement et changement climatique. Genève et Postdam : HCR, German Council on Foreign Relations, Postdam Institute for Climate Impact Research ; 2022. (www.unhcr.org/5f21565b4.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 34. Direction de la coopération au développement de l'OCDE. Understanding fragility. How fragile contexts affect the well-being and potential of women and girls. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques ; 2022. (www.oecd.org/dac/2022-women-girls-fragility.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 35. Global Protection Cluster. Guide des domaines thématiques pour : Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Réduire les risques, promouvoir la résilience et faciliter la récupération. Protection. Genève : Comité permanent interorganisations ; 2015. (<https://>

- gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/TAG-protection-08_26_2015.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
36. That never happens here: sexual and gender-based violence against men, boys, and/including LGBTIQ+ persons in humanitarian settings. Genève : Comité international de la Croix-Rouge, Croix-Rouge norvégienne ; 2022. www.icrc.org/en/document/sexual-gender-violence-against-men-boys-lgbtqi
 37. Document de réflexion : mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires. Conférence internationale organisée par la Norvège, l'Irak, la Somalie, les Émirats arabes unis, l'OCHA des Nations unies, le FNUAP et le CICR. New York : OCHA des Nations Unies ; 2019. (<https://az659834.vo.msecnd.net/eventsairwesteuprod/production-possibility-public/d7a20c22be0145398e4bbb9ed661f2ef>, consulté le 19 octobre 2023).
 38. Liu L, Villavicencio F, Yeung D, et al. National, regional, and global causes of mortality in 5–19-year-olds from 2000 to 2019: a systematic analysis. *Lancet Global Health*. 2022 ; 10:e337-347.
 39. Fédération internationale des droits humains et Women's Initiative for Gender Justice. Accountability for sexual and gender-based crimes at the ICC: an analysis of Prosecutor Bensouda's legacy. New York : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies ; 2021. (<https://reliefweb.int/report/world/accountability-sexual-and-gender-based-crimes-icc-analysis-prosecutor-bensouda-s-legacy>, consulté le 19 octobre 2023).
 40. Bureau des institutions démocratiques et des droits humains de l'OSCE. Violences sexuelles et sexistes dans les conflits armés. Varsovie : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. (<https://www.osce.org/files/f/documents/1/9/524088.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
 41. Respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et dans les situations non couvertes par le droit international. Genève : Comité international de la Croix-Rouge ; 2012. (www.icrc.org/en/doc/assets/files/2012/health-care-law-factsheet-icrc-eng.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 42. Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits humains, Organisation mondiale de la santé. Droit à la santé. Fiche d'information n° 31. Genève : Nations unies ; 2008. (www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/Factsheet31.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 43. Appel global 2023 du HCR. Genève : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; 2023. (<https://reporting.unhcr.org/globalappeal>, consulté le 19 octobre 2023).
 44. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. (2020). Rapport du Secrétaire général des Nations Unies. Violence sexuelle liée aux conflits. New York : Nations Unies ; 3 juin 2020 (S/2020/487). (www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2020/07/report/conflict-related-sexual-violence-report-of-the-united-nations-secretary-general/2019-SG-Report.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 45. Violence basée sur le genre : un examen plus approfondi des chiffres. Dans : ReliefWeb [site web]. New York : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies ; 2019 (<https://reliefweb.int/report/world/gender-based-violence-closer-look-numbers>, consulté le 19 octobre 2023).
 46. Aborder les liens entre la violence basée sur le genre et le VIH dans la région des Grands Lacs. Atelier régional, 15-16 juillet 2013, Dar-es-salaam. Paris : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; 2013.
 47. Les mandats et la base juridique du maintien de la paix. Maintien de la paix des Nations Unies [site web]. New York : Nations Unies. (<https://peacekeeping.un.org/en/mandates-and-legal-basis-peacekeeping>, consulté le 19 octobre 2023).
 48. Assemblée générale des Nations Unies et Conseil de sécurité. Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. New York : Nations Unies ; 2000. (A/55/305 – S/2000/809).
 49. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1983 (2011) New York : Nations Unies ; 2011 (S/RES/1983 (2011)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1983>, consulté le 19 octobre 2023).
 50. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1308 (2000). New York : Nations Unies ; 2000 (S/RES/1308 (2000)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1308>, consulté le 19 octobre 2023).
 51. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1983 (2011). New York : Nations Unies ; 2011. (S/RES/1983 (2011)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1983>, consulté le 19 octobre 2023).
 52. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Déclaration du président du Conseil de sécurité. New York : Nations Unies ; 2005 (S/PRST/2005/33). (<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/426/89/PDF/N0542689.pdf?OpenElement>, consulté le 19 octobre 2023).
 53. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1308 (2000). New York : Nations Unies ; 2000 (S/RES/1308 (2000)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1308>, consulté le 19 octobre 2023).
 54. Département de maintien de la paix Directive politique du DPKO/DFS. Le rôle et les fonctions des unités VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies. New York : Nations unies ; 2007. (https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/HIV_DPKOPolicyDocument_2007_FINAL_0.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 55. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1888 (2009). New York : Nations Unies ; 2009. (S/RES/1888 (2009)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1888>, consulté le 19 octobre 2023).
 56. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1894 (2009). New York : Nations Unies ; 2009. (S/RES/1894 (2009)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1894>, consulté le 19 octobre 2023).

57. Résolution 2647 (2019) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. New York : Nations Unies ; 2019. (S/RES/2467 (2019)). (<https://www.peacewomen.org/sites/default/files/SCR2467.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
58. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1983 (2011). New York : Nations Unies ; 2011 (S/RES/1983 (2011)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1983>, consulté le 19 octobre 2023).
59. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2467 (2019). New York : Nations Unies ; 2019 (S/RES/2467 (2019)). (<https://www.peacewomen.org/sites/default/files/SCR2467.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
60. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1308 (2000). New York : Nations Unies ; 2000 (S/RES/1308 (2000)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1308>, consulté le 19 octobre 2023).
61. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1983 (2011). New York : Nations Unies ; 2011 (S/RES/1983 (2011)). (<https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/HIV%20SRES%201983.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
62. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1820 (2008) New York : Nations Unies ; 2008 (S/RES/1820 (2008)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1820>, consulté le 19 octobre 2023).
63. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1983 (2011). New York : Nations Unies ; 2011 (S/RES/1983 (2011)). (<https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/HIV%20SRES%201983.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
64. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2106 (2013). New York : Nations Unies ; 2013 (S/RES/2106 (2013)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/2106>, consulté le 19 octobre 2023).
65. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2122 (2013). New York : Nations Unies ; 2013 (S/RES/2122 (2013)). ([https://undocs.org/s/res/2122\(2013\)](https://undocs.org/s/res/2122(2013)), consulté le 19 octobre 2023).
66. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2242 (2015). New York : Nations Unies ; 2015 (S/RES/2242 (2015)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/2122>, consulté le 19 octobre 2023).
67. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1983 (2011). New York : Nations Unies ; 2011 (S/RES/1983 (2011)). (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1983>, consulté le 19 octobre 2023).
68. Estimations épidémiologiques de l'ONUSIDA, 2023. AidsInfo [site web]. (<https://aidsinfo.unaids.org/>, consulté le 19 octobre 2023).
69. Union africaine, ONU Femmes Gender equality, women's empowerment (GEWE) and HIV in Africa: the impact of intersecting issues and key continental priorities. Addis-Abeba : Union africaine ; 2021. (https://au.int/sites/default/files/documents/41625-doc-AU_GENDER_EQUALITY_WOMENS_EMPowerMENT_AND_HIV_IN_AFRICA_FULL_REPORT_ENGLISH_FINAL.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
70. Rapport spécial de l'ONUSIDA, Sommet de l'Union africaine, mai 2013. Genève : ONUSIDA ; 2013. (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20130521_Update_Africa_1.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
71. Protocole de Maputo à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) (2003). Addis Abeba : Union africaine ; 2003. (<https://au.int/en/treaties/protocol-african-charter-human-and-peoples-rights-rights-women-africa>, consulté le 19 octobre 2023).
72. Rapport sur la mise en œuvre de l'agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique 2020. Addis-Abeba : Union africaine ; 2020. (https://au.int/sites/default/files/documents/42544-doc-WPS_AGENDA_IN_AFRICA_REPORT_2020_ENGLISH_VERSION.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
73. Le manuel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine 2021. Guide sur la procédure, les pratiques et les traditions du Conseil. Addis-Abeba : Amani Africa, 2021. (<https://amaniafrica-et.org/wp-content/uploads/2021/10/Amani-Africa-Handbook-2021-English.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
74. Section Paix et Sécurité du Département de la Communication Globale des Nations Unies. Maintien de la paix des Nations Unies. Fiche d'information sur les opérations de maintien de la paix. 31 octobre 2021. New York : Nations Unies ; 2021. (https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/peacekeeping_missions_fact_sheet_245_october_2021_en.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
75. Fournisseurs de contingent et de forces de police. Maintien de la paix des Nations Unies [site web]. New York : Nations Unies ; 2023. (<https://peacekeeping.un.org/en/troop-and-police-contributors>, consulté le 19 octobre 2023).
76. Le manuel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine 2021 : Guide sur la procédure, la pratique et les traditions du Conseil. Addis-Abeba : Amani Africa Media and Research Services ; 2021 (<https://amaniafrica-et.org/wp-content/uploads/2021/10/Amani-Africa-Handbook-2021-English.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
77. Union africaine. Protocole de l'Union Africaine sur l'intégration des interventions en matière de VIH dans les opérations de soutien à la paix de la Commission de l'Union africaine. Projet révisé après l'atelier. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine ; 2013.
78. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Union Africaine. Cadre de coopération entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits et la Commission de l'Union africaine concernant la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits en Afrique. Addis-Abeba : UA ; 2014.
79. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

- et Commission de l'Union africaine. « Déclaration sur l'Année 2015 de l'autonomisation des femmes et du développement en vue de la réalisation de l'agenda 2063 de l'Afrique. Assemblée/Ua./Décl.1(XXV) » dans Assemblée de l'Union Vingt-cinquième session ordinaire, 14-15 juin 2015, Johannesburg. Décisions et déclarations. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine ; 2015.
80. Cadre de politique humanitaire de l'Union africaine. Addis-Abeba : Union africaine ; 2018.
 81. Politique de l'Union Africaine sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels dans les opérations de soutien à la paix. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine ; 2018.
 82. Union africaine. Politique de l'Union Africaine sur la conduite et la discipline dans les opérations de soutien à la paix. Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine ; 2018.
 83. Bureau de l'envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, président de la Commission de l'Union africaine. Cadre de résultats continental : Suivi et rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique (2018-2028). Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine ; 2018.
 84. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2164 (2014). New York : Nations Unies ; 2014 ; ([https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2164\(2014\)](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2164(2014))), consulté le 19 octobre 2023).
 85. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2556 (2020). New York : Nations unies ; 2020 ; (https://monusco.unmissions.org/sites/default/files/s_res_25562020_e.pdf), consulté le 19 octobre 2023).
 86. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2567 (2021). New York : Nations Unies ; 2021 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/2567>), consulté le 19 octobre 2023).
 87. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2552 (2020). New York : Nations Unies ; 2020 ; (https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/unsc_res_2552_2020_e_-_minusca.pdf), consulté le 19 octobre 2023).
 88. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1325 (2000). New York : Nations Unies ; 2000 ; ([https://undocs.org/en/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/en/S/RES/1325(2000))), consulté le 19 octobre 2023).
 89. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1308 (2000). New York : Nations Unies ; 2000. (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1308>), consulté le 19 octobre 2023).
 90. Assemblée générale des Nations Unies. Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Résolution A/RES/S-26/2. New York : Nations Unies ; 2001 ; (<https://undocs.org/en/A/RES/S-26/2>), consulté le 19 octobre 2023).
 91. Assemblée générale des Nations Unies. Déclaration politique sur le VIH/sida. Résolution A/RES/60/262. New York : Nations Unies ; 2006 ; (<https://undocs.org/en/A/RES/60/262>), consulté le 19 octobre 2023).
 92. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1820 (2008). New York : Nations Unies ; 2008 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1820>), consulté le 19 octobre 2023).
 93. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1888 (2009). New York : Nations Unies ; 2009 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1888>), consulté le 19 octobre 2023).
 94. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1894 (2009). New York : Nations Unies ; 2009 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1894>); consulté le 19 octobre 2023).
 95. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1960 (2010). New York : Nations Unies ; 2010 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1960>); consulté le 19 octobre 2023).
 96. Union africaine. Cadre de politique humanitaire de l'Union africaine. Addis-Abeba : Union africaine ; 2015 ; (<http://www.peaceau.org/uploads/humanitarian-policy-framework-rev-final-version.pdf#:~:text=The%20African%20Union%20Humanitarian%20Policy%20Framework%2028The%20Framework%29,%20humanitarian%20%20activities%20in%2020Africa>) ; consulté le 19 octobre 2023).
 97. Commission de l'Union Africaine, H6 (FNUAP, UNICEF, ONU Femmes, OMS, ONUSIDA, Groupe de la Banque mondiale). Vers une intensification de la coopération entre l'Union africaine et les Nations unies pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste et la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans les situations humanitaires. Genève : ONUSIDA ; 2018.
 98. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2467 (2019). New York : ONU ; 2008 ; (<https://www.peacewomen.org/sites/default/files/SCR2467.pdf>); consulté le 19 octobre 2023).
 99. Norvège, Irak, Somalie, Émirats arabes unis, OCHA des Nations unies, FNUAP, CICR. Déclaration de résultats des co-organisateur. Mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires. Conférence d'Oslo, 24 mai 2019 ; (https://interagencystandingcommittee.org/system/files/end_sgbv_oslo_conference_co-hosts_outcome_statement_may_2019.pdf), consulté le 19 octobre 2023).
 100. Union africaine. Cadre de résultats continental. Suivi et rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique (2018-2028). Addis-Abeba : Bureau de l'envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité du président de la Commission de l'Union africaine ; 2019 . (https://au.int/sites/default/files/documents/35958-doc-continental_results_framework_wps_.pdf) ; consulté le 19 octobre 2023).
 101. Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, Département de l'appui aux missions. Politique : Formation de l'ensemble du personnel de maintien de la paix des Nations unies. New York Nations unies ; 2012 ; (http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/401032/2010.20%20DPKO_DF_S_POL_TrainingforallUNPKPersonnel_1May2010.pdf?squence=1&isAllowed=y), consulté le 19 octobre 2023).
 102. Voir, par exemple, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies. Département de l'appui aux missions. Directives : Préparation opérationnelle pour les pays fournisseurs de contingent dans les missions de maintien de la paix. New York : Nations

- Unies ; 2018 ; (<http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/401019/2018.29%20Operational%20Readiness%20Preparation%20Guidelines%20%28Eng%29.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 19 octobre 2023).
103. Voir, par exemple, Ressources : Formation. Dans : Nations unies/Prévenir l'exploitation et les abus sexuels [site web]. (<https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/content/training>, consulté le 19 octobre 2023).
104. Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, Département de l'appui aux missions. Matériel de formation de base avant déploiement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. CPTM 2017. New York : Nations Unies ; 2017.
105. Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, Département de l'appui aux missions. Politique : Formation de l'ensemble du personnel de maintien de la paix des Nations unies. New York : Nations Unies ; 2012.
106. Remarques du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la formation et le renforcement des capacités en matière de maintien de la paix. New York : Nations unies ; 2019 ; (<https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2019-05-07/secretary-generals-remarks-the-security-council-peacekeeping-training-and-capacity-building-delivered> ; consulté le 19 octobre 2023).
107. Améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations unies : Nous devons changer notre façon de travailler. New York : Nations Unies ; 2017 ; (https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf consulté le 19 octobre 2023).
108. A4P : Notre programme de base pour le maintien de la paix. Initiative d'action du Secrétaire général pour le maintien de la paix [site web]. New York : Nations Unies ; 2018 ; (<https://www.un.org/en/A4P/>, consulté le 19 octobre 2023).
109. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1820 (2008). New York : Nations Unies ; 2008 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1820> , consulté le 19 octobre 2023).
110. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1888 (2009). New York : Nations Unies ; 2009 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1888>; consulté le 19 octobre 2023).
111. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1894 (2009). New York : Nations Unies ; 2009 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1894>; consulté le 19 octobre 2023).
112. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 1960 (2010). New York : Nations Unies ; 2010 ; (<http://unscr.com/en/resolutions/doc/1960>; consulté le 19 octobre 2023).
113. Cadre de politique humanitaire de l'Union africaine. Addis-Abeba : Union africaine ; 2015 ; (<https://www.peaceau.org/uploads/humanitarian-policy-framework-rev-final-version.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
114. Bureau de l'envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, président de la Commission de l'Union africaine. Cadre de résultats continental : Suivi et rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique (2018-2028). Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine ; 2018.
115. Union africaine, H6 (FNUAP, UNICEF, ONU Femmes, OMS, ONUSIDA, Groupe de la Banque mondiale). Vers une intensification de la coopération entre l'Union africaine et les Nations unies pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste et la protection de la santé et des droits des femmes et des enfants dans les situations humanitaires. Genève : ONUSIDA ; 2018.
116. Conseil de Sécurité des Nations Unies. Résolution 2467 (2019). New York : Nations Unies ; 2019 (S/RES/2467 (2019)). (<https://www.peacewomen.org/sites/default/files/SCR2467.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
117. Norvège, Irak, Somalie, Émirats arabes unis, UN OCHA, UNFPA, CICR. Mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires. Déclaration de résultats des co-organisateur. Conférence d'Oslo, 24 mai 2019 ; (https://interagencystandingcommittee.org/system/files/end_sgbv_oslo_conference_co-hosts_outcome_statement_may_2019.pdf , consulté le 19 octobre 2023).
118. Bureau de l'envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, président de la Commission de l'Union africaine. Cadre de résultats continental : Suivi et rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda pour les femmes, la paix et la sécurité en Afrique (2018-2028). Addis-Abeba Commission de l'Union Africaine ; 2019 ; (https://au.int/sites/default/files/documents/35958-doc-continental_results_framework_wps_.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
119. ONUSIDA, Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies. La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix. Non-Paper, Genève : ONUSIDA ; 2011 ; (https://www.unaids.org/sites/default/files/sub_landing/files/20110512_UNSC_UNAIDS_DPKO_NonPaper.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
120. Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies. Inventaire des activités des Nations unies visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes. New York : Nations Unies ; 2016 ; (<https://evaw-un-inventory.unwomen.org/fr/agencies/dpko?unmeasure=374f85bc0a7642539434fd74e84aeb5d&pageNumber=2>, consulté le 19 octobre 2023).
121. UN DPKO/DFS CPTM. Leçon 1.6. Fonctionnement des opérations de maintien de la paix. New York : Nations unies ; 2017. (<https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/003%20CPTM->

- [EN/003-041%20FINAL%20Lesson%201.6%20160517.pdf](#), consulté le 19 octobre 2023).
122. Les femmes, la paix et la sécurité : Rapport du Secrétaire général (S/2022/740), New York : Nations unies ; 2022.
 123. Nagel RU, Fin K, Maenza J. Gendered impacts on operational effectiveness of UN peace operations. Washington, DC : Georgetown Institute for Women, Peace and Security. 2021 ; (<https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2021/05/G>, consulté le 19 octobre 2023).
 124. Nagel RU, Fin K. New UN handbook on sexual violence in conflict helps, but still falls short. New York : Nations unies ; 2017. (<https://resourcehub01.blob.core.windows.net/training-files/Training%20Materials/003%20CPTM-EN/003-041%20FINAL%20Lesson%201.6%20160517.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
 125. Voir, par exemple, Nagel RU, Fin K, Maenza J. Gendered impacts on operational effectiveness of UN peace operations. Washington, DC : Georgetown Institute for Women, Peace and Security. 2021 ; (<https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2021/05/G>, consulté le 19 octobre 2023).
 126. Sharland L. Rapport annuel du Forum 2020. Encadrer les opérations de paix dans un paysage mondial en mutation. Stockholm : Forum international sur les défis des opérations de paix - Challenges Forum ; 2020 ; https://www.challengesforum.org/wp-content/uploads/2021/03/CF_VCAF_Report_2020.pdf
 127. Département des opérations de paix des Nations unies. Directives, conception, mise en œuvre et évaluation de la formation (cycle de formation). New York : Nations unies ; 2019 ; (http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/400949/2019.14%20DPO%20Guidelines_Design%20Delivery%20and%20Evaluation%20of%20Training.pdf?sequence=5&isAllowed=y, consulté le 19 octobre 2023).
 128. Service d'élaboration de politiques et des études d'OCHA. Nouvelle méthode de travail. New York : Nations Unies ; 2017 (<https://reliefweb.int/attachments/52cb54ec-ab3c-3788-8a82-386bfdefb4ec/ocha20nwow20201720low20res.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
 129. Comité permanent inter-agences, groupe de travail des Nations unies sur les transitions. Document de référence sur les liens entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. New York : Nations Unies ; 2016.
 130. Learning stream: Navigating the nexus, Topic 1: The "nexus" explained. Genève : Conseil international des agences bénévoles ; 2018.
 131. Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Rapport d'évaluation New York : Nations unies ; 2020 ; (https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Review%20of%20Progress_Mainstreaming%20GEEWG%20into%20the%20Humanitarian%20Development%20and%20Peace%20Nexus%20Agenda_Report.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 132. DPKO. Directives génériques à l'intention des pays fournisseurs de contingents qui déploient des unités militaires dans les unités de maintien de la paix des Nations unies. New York : Nations unies ; 2008 ; ([https://resourcehub01.blob.core.windows.net/\\$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Military/TCC%20Generic%20Guidelines%20for%20Deploying%20Military%20Units%20to%20UN%20Peacekeeping%20Missions.pdf](https://resourcehub01.blob.core.windows.net/$web/Policy%20and%20Guidance/corepeacekeepingguidance/Thematic%20Operational%20Activities/Military/TCC%20Generic%20Guidelines%20for%20Deploying%20Military%20Units%20to%20UN%20Peacekeeping%20Missions.pdf), consulté le 19 octobre 2023).
 133. ONUSIDA. Orientations stratégiques pour agir contre les liens entre la violence basée sur le genre et le VIH/sida. (Non publié).
 134. Our Common Agenda — Report of the Secretary-General. New York : Nations Unies ; 2021 ; (<https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/#download>, consulté le 19 octobre 2023).
 135. Gavian S, Galaty D, Kombe G. "Multisectoral HIV/AIDS approaches in Africa: How are they evolving?" Gillespie S. (Ed.). AIDS, Poverty, and Hunger: Challenges and Responses. Washington, D.C. : International Food Policy Research Institute ; 2006 ; 221-244 ; (https://books.google.no/books?hl=da&lr=&id=vx-pub7TBb0C&oi=fnd&pg=PA221&dq=multisectoral+community+response+hiv&ots=Ca8vRiZISJ&sig=gg7vqQYcKkXsAdUMCNdaalHo-A&redir_esc=y#v=onepage&q=multisectoral%20community%20response%20hiv&f=false, consulté le 19 octobre 2023).
 136. ONUSIDA, Banque mondiale, PNUD. Mainstreaming HIV and AIDS in sectors and programmes. an implementation guide for national responses. New York: UNAIDS; 2005; (<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/19.pdf>, consulté le 19 octobre 2023).
 137. Cadre pour des services de santé intégrés et centrés sur la personne. Rapport du Secrétariat. (15 avril 2016) Doc ONU A69/39. Genève : Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; 2016 ; (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_39-en.pdf, consulté le 19 octobre 2023).
 138. États de fragilité 2022. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques ; 2022. (https://www.oecd-ilibrary.org/sites/c7fedf5e-en/1/3/2/index.html?itemId=/content/publication/c7fedf5e-en&csp_=ed992425c7db5557b78226a6c98c6daf&itemIGO=oecd&itemContentType=book, consulté le 19 octobre 2023).
 139. The value of intersectionality in understanding violence against women and girls. New York : ONU Femmes ; 2019 ; (<https://eca.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20ECA/Attachments/Publications/2019/10/The%20value%20of%20intersectionality%20in%20understanding%20violence%20against%20women%20and%20girls.pdf> ; consulté le 19 octobre 2023).
 140. ONUSIDA. Orientations stratégiques pour agir contre les liens entre la violence basée sur le genre et le VIH/sida (non publié).



ONUSIDA
Programme commun des Nations
Unies sur le VIH/sida

20 Avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

+41 22 791 3666

unids.org